



**PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFHB
HYERES – 16, 17, 18 Avril 2004**

sous la présidence de André Amiel

Délégués présents :

Alsace	Mikolajczyk	Aveyron	Sanch
Aquitaine	Mme Biojout	Bouches du Rhône	Lasne
Auvergne	Mme Boussuge	Calvados	Osouf
Bourgogne	Bouvret	Cantal	Peyronnet
Bretagne	Bouthémy	Charente	Lassalle
Centre	Gougeon	Charente-Maritime	Audouard
Champagne-Ardenne	Habay	Cher	Bordet
Corse	Guillot	Corrèze	Tronche
Côte d'Azur	Bregatta	Corse du Sud	Baldacci
Dauphiné Savoie	Saurat	Côte d'Or	Fourcot
Franche-Comté	Duffait	Côtes d'Armor	Herry
Languedoc-Roussillon	Jourdan	Dordogne	Aubin
Limousin	Magister	Doubs	Ardiet
Lorraine	Noël	Drôme – Ardèche	Cormann
Lyonnais	Simon	Eure	Adeline
Midi-Pyrénées	Gagliardo	Eure et Loire	Blanchoin
Nord - Pas de Calais	Liénard	Finistère	Caer
Normandie	Camilleri	Gard	Montagut
Pays de la Loire	Defaye	Haute-Garonne	Dubedout
P.I.F.E.	Dourbecker	Gironde	Bizard
P.I.F.O.	Grout	Hérault	Kibler
Picardie	Basquin	Ile et Vilaine	Dulong
Poitou	Renaud	Indre	Moreau Jean-Paul
Provence Alpes	Mariné	Indre et Loire	Laverat
Martinique	Petricien	Isère	Boyer
Guadeloupe	Nagam	Jura	Crinquand
Guyane	Prince	Landes	Pouysegur
Réunion	Araux	Loir et Cher	Lomet
Ain	Treille	Loire	Prebet
Aisne	Meresse	Haute Loire	Raveyre
Allier	Champion Alain	Loire-Atlantique	Chetrit
Alpes de Haute Provence	Aymes	Loiret	Duivonroux
Hautes Alpes	Leduc	Lot	Schmitt
Alpes-Maritimes	Chapelain	Lot et Garonne	Mme Vergnes
Ardennes	Tellier	Lozère	Mme Branco
Aube	Jaworsky	Maine et Loire	Sionneau

Manche	Lefevre	Paris	Rajau
Marne	Lequeux	Seine-Maritime	Sence
Mayenne	Guinoiseau	Seine et Marne	Nicolas
Meuse	Donny	Yvelines	Chehab
Morbihan	Gallo	Deux-Sèvres	Champion Francis
Moselle	Grégoire	Somme	Hatte
Nièvre	Guerin	Tarn	Belarbi
Nord	Dufour	Tarn et Garonne	Gonnet
Oise	Mme Candillon	Var	Cloarec
Orne	Tirel	Vaucluse	Saurina Tony
Pas-de-Calais	Rambaux	Vendée	Bart
Puy-de-Dôme	Morvan	Vienne	Mme Chausse
Pyrénées-Atlantiques	Laborde	Haute-Vienne	Robert
Pyrénées-Orientales	Guichard	Yonne	Millard
Bas-Rhin	Bohn	Territoire de Belfort	Ladant
Haut-Rhin	Carl	Essonne	Iltis
Rhône	Robert	Hauts-de-Seine	Mme Barbe Delmas
Haute-Saône	Populus	Seine-Saint-Denis	Schnell
Saône et Loire	Taj	Val-de-Marne	Giboïn
Sarthe	Landeau	Val d'Oise	Jarrigeon
Savoie	Bouillot		
Haute Savoie	Reverdy		

Ligues non représentées : Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna

Comités non représentés : Ariège, Aude, Haute Corse, Creuse, Gers, Haute Marne, Meurthe et Moselle, Hautes Pyrénées, Vosges

Assistent :

Bureau Exécutif : Mme Ansquer, Mrs Bettenfeld, Férygnac, Perruchet, Scarsi, Serex, Taillefer

Présidents de commission et du Jury d'appel : Mrs Anton, Arnault, Bouligaud, De la Riva, Format, Jançon, Lelong, Moreau, Persiaux, Smadja

Conseil Fédéral : Mr Chaumont, Mme Cloarec, Mrs Demetz, Dijoux, Feuillan, Garcia, Mlle Klein, Mrs Laverat, Legal, Mmes Letuhaut, Maillet, Marcet, Menant, Mrs Menant, Oncins, Orrière, Pilardeau, Mme Saurina, Mrs Thoiry, Torre, Zborala

Direction Technique Nationale : Mrs Bana, Costantini, Krumbholz, Roland, Soubranne

Personnel fédéral : Mlle Bergier, Mr Bertin, Mr Hayes, Mme Laval

Commissaire aux comptes : Mr Mancini

Excusés :

Mrs Perez, Brihault et Hahn (Bureau Exécutif), Mme Beccia, Mrs Bernard, Chardon, Mme Meniez (Conseil Fédéral)

Nota : Le présent procès verbal ne rend pas compte des forums qui se sont déroulés en marge de l'Assemblée Générale.

Vendredi 16 avril

La séance est ouverte à 15h, dans les locaux de l'Espace Nautique Hyérois.

1 – L'Assemblée Générale assiste à la présentation d'une vidéo retraçant les grands événements de l'année écoulée, en particulier l'extraordinaire victoire de l'équipe de France féminine au championnat du Monde.

2 – Dans son allocution de bienvenue (annexe 1), Alain Koubi, Président de la Ligue de Côte d'Azur, remercie le maire de la ville de Hyères, son premier adjoint et l'ensemble de ses services techniques pour leur aide dans l'organisation de cette assemblée générale et pour la place que prend le Handball

dans la ville de Hyères et dans la communauté d'agglomération de Toulon Var Méditerranée. Il exprime son plaisir et celui de l'ensemble de l'équipe d'organisation d'accueillir cette 73^{ème} Assemblée Générale.

3 – Dans son allocution, Mr Ritondale, maire de Hyères, dit la fierté de sa ville d'accueillir cette assemblée générale et remercie la Fédération d'avoir fait l'honneur à la ville de Hyères de l'avoir choisie. Il rappelle les liens de la ville avec les succès du Handball puisque l'équipe de France masculine, avant son succès de Barcelone, et l'équipe de France féminine, avant son récent titre de championne du Monde, y ont séjourné.

Il souligne également que la ville de Hyères, et plus particulièrement ses écoles, est associée aux équipes de France « À la conquête des anneaux ».

Après avoir rappelé les caractéristiques socio-économiques et touristiques de la ville de Hyères, il remet la médaille d'honneur de la ville au Président André Amiel.

4 – L'Assemblée Générale visionne un diaporama présentant le projet pédagogique élaboré par le Service des Sports de la ville de Hyères en relation avec l'Inspection de l'Education Nationale de Hyères, « Avec les équipes de France de Handball à la conquête des anneaux », qui propose aux écoliers hyérois de vivre et de suivre cette aventure durant toute sa préparation tout en plaçant les enfants au centre des préoccupations éducatives à travers un projet d'école.

5 – L'Assemblée Générale entend successivement des interventions de Mr Giran, député du Var, et de Mr Massey, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

6 - Dans son allocution d'ouverture (annexe 2), André Amiel dresse un rapide bilan des actions menées dans les domaines du développement (Minihandball, jeunes arbitres, jeunes dirigeants), de l'emploi et de la formation des cadres. Il souligne la réussite de l'élite (deux podiums mondiaux en 2003), indissociable du travail de détection et de formation des joueurs dans les pôles et les centres de formation. Il souhaite la réussite de la LNH, dont les textes fondateurs doivent être approuvés par cette assemblée générale et espère que les nouveaux statuts souhaités par l'Etat permettront d'améliorer encore notre fonctionnement. Enfin, il annonce qu'après avoir mûrement réfléchi, il briguera un nouveau mandat lors des élections de novembre prochain.

7 – Avant le début de la présentation des rapports, la situation des Ligues et Comités présents s'établit comme suit :

Comités : 7290 voix présentes sur 7672, soit 95%,

Ligues : 8046 voix présentes sur 8239, soit 97,6%,

Total : 15336 voix présentes sur 15911, soit 96,4%.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

LES RAPPORTS

Les rapports des différentes commissions et les interventions des différentes structures fédérales auxquels il est fait référence dans ce procès-verbal, figurent dans le document préparatoire à l'Assemblée Générale diffusé aux délégués le 29 mars 2004.

8 - Le procès verbal de la 72^{ème} Assemblée Générale (Vannes – 11, 12, 13 avril 2003) est adopté par 13754 voix pour (100%), 0 contre et 165 abstentions (votants : 103 ; voix totales : 13919, exprimées : 13754), après qu'il ait été mentionné qu'étaient présents d'une part le Comité de Paris, et d'autre part Mr J. Royer au titre de la commission des statuts et de la réglementation, division équipements.

9 – Le rapport moral présenté par Claude Perruchet est adopté par 12386 voix pour (98,7%), 160 contre (1,3%) et 1284 abstentions (votants : 103 ; voix totales : 13830, exprimées : 12456).

10 – Le rapport de la commission d'organisation des compétitions présenté par Jean-Claude Moreau est adopté par 12405 voix pour (97%), 387 contre (3%) et 852 abstentions (votants 101 ; voix totales : 13644, exprimées : 12792).

11 - Le rapport de la commission centrale d'arbitrage présenté par Jean Lelong est adopté par 12136 voix pour (98,8%), 145 contre (1,2%) et 644 abstentions (votants : 99 ; voix totales : 12925, exprimées : 12281).

12 - Le rapport de la commission des statuts et de la réglementation présenté par Georges Format est adopté par 11891 voix pour (97,1%), 351 contre (2,9%) et 1552 abstentions (votants : 102 ; voix totales : 13794, exprimées : 12242).

13 - Le rapport de la commission médicale présenté par Laurent Jançon est adopté par 12819 voix pour (100%), 0 contre et 613 abstentions (votants : 100 ; voix totales : 13434, exprimées: 12819).

14 - Le rapport de la commission de contrôle de gestion présenté par Alain Smadja est adopté par 11866 voix pour (94,6%), 679 contre (5,4%) et 1210 abstentions (votants : 101 ; voix totales : 13755, exprimées: 12545).

15 - Le rapport de la commission du développement présenté par Francis Arnault est adopté par 12531 voix pour (97%), 382 contre (3%) et 691 abstentions (votants : 99, voix totales : 13604, exprimées : 12913).

16 - Le rapport de la commission de discipline présenté par Tony De la Riva est adopté par 10366 voix pour (89,5%), 1214 contre (10,5%) et 807 abstentions (votants : 92 ; voix totales : 12387, exprimées: 11580).

17 - Le rapport de la commission des réclamations et litiges présenté par Michel Persiaux est adopté par 10925 voix pour (83,2%), 2199 contre (16,8%) et 670 abstentions (votants : 102 ; voix totales : 13794, exprimées : 13124).

18- Le rapport du jury d'appel présenté par Claude Bouligaud est adopté par 11853 voix pour (97,1%), 354 contre (2,9%) et 1385 abstentions (votants : 101 ; voix totales : 13592, exprimées : 12207).

19 – Après une intervention de Jean-Marie Anton pour remercier les Ligues d'avoir joué le jeu dans le paiement fractionné des licences (21 Ligues métropolitaines et 3 Ligues d'outre-mer ont adhéré à cette procédure), rappeler que l'application de l'article 170 (recouvrement des sommes dues) obéit à des principes de souplesse pour ne pas systématiquement pénaliser les clubs dès lors que les intéressés se sont manifestés, et rendre hommage au travail important réalisé par Olivier Hayes dans le domaine financier, le rapport de la commission des finances et du budget est adopté par 13445 voix pour (99,7%), 46 contre (0,3%) et 326 abstentions (votants : 104 ; voix totales : 13817, exprimées : 13491).

20 – Le Président André Amiel remercie tous les présidents des commissions fédérales ainsi que leurs membres qui effectuent un travail difficile, quelquefois ingrat.

21 – L'Assemblée Générale entend le rapport financier présenté par la Trésorière Monique Ansquer, et Jean-Marie Anton, Président de la commission des finances et du budget (annexe 3). En complément à ce rapport, André Amiel précise, d'une part, que les primes versées aux joueurs et aux joueuses des équipes de France, constituant l'essentiel du déficit de l'exercice, n'ont pas pu être assurées (aucune réponse à l'appel d'offres), et, d'autre part, que suite à son intervention auprès du Premier Ministre à l'occasion de la réception de l'équipe de France féminine, une aide exceptionnelle de l'Etat de 130 k€ a été obtenue dans le cadre de la convention d'objectif 2004.

22 - L'Assemblée Générale entend le rapport de Marc Mancini, représentant le cabinet BDO Gendrot, commissaire aux comptes désigné par la FFHB, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 (annexes 4 et 5). Il souligne la qualité de la présentation faite par Monique Ansquer et Jean-Marie Anton, synthétique mais très complète, sur l'activité et le bilan de la Fédération en 2003. Il précise que toutes ses remarques ont été prises en compte, et il certifie sans réserve les comptes de la Fédération au 31 décembre 2003.

23 - L'Assemblée Générale entend le rapport des vérificateurs aux comptes, Mme Lucette. Menant et Jean-Philippe Thoiry (annexe 6).

24 - L'Assemblée Générale adopte le rapport financier de l'exercice 2003 et donne quitus à la trésorière par 12685 voix pour (97,2%), 367 contre (2,8%) et 558 abstentions (votants : 102 ; voix totales : 13610, exprimées : 13052).

25 - Après un rappel de la proposition d'affectation du résultat (- 242 k€), à savoir :

❶ 198 k€ en diminution des projets associatifs, sur le compte « équipes de France » et maintien des autres comptes en l'état,

❷ 44 k€ en diminution des réserves statutaires

l'Assemblée Générale adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2003 par 12999 voix pour (96,7%), 450 contre (3,3%) et 1751 abstentions (votants : 110 ; voix totales : 15200, exprimées : 13449).

INTERVENTION DU CONSEIL FÉDÉRAL

26 – Christine Maillet et François Garcia présentent un bilan de l'activité du Conseil Fédéral (annexe 7) au travers des travaux conduits par ses différentes délégations.

INTERVENTION DU CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE LIGUE

27 - Le bilan de l'activité du Conseil des Présidents de Ligue qui figure dans le document préparatoire à l'Assemblée Générale ne donne pas lieu à questions ou interventions particulières.

INTERVENTION DU CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE COMITÉ

28 - Patricia Saurina présente un bilan de l'activité du Conseil des Présidents de Comité (annexe 8).

APPROBATIONS DE NOMINATIONS

29 - Suite à la décision du Président André Amiel, actée au procès verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 10 octobre 2003, de choisir Claude Scarsi pour occuper le poste laissé vacant au Bureau Exécutif par le décès de René Richard, et conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur de la FFHB, l'Assemblée Générale approuve cette nomination par 14096 voix pour (98,9%), 159 voix contre (1,1%) et 117 abstentions (votants : 107 ; voix totales : 14372, exprimées : 14255).

30 - Suite à la décision du Bureau Exécutif, actée dans le procès verbal de sa réunion du 10 octobre 2003, de choisir Alain Smajda pour remplacer Claude Scarsi à la présidence de la Commission Nationale de Contrôle de Gestion, et conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement intérieur de la FFHB, l'Assemblée Générale approuve cette nomination par 14553 voix pour (97,8%), 327 voix contre (2,2%) et 179 abstentions (votants : 110 ; voix totales : 15059, exprimées : 14880).

INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

31 – L'Assemblée Générale entend une intervention de Philippe Bana sur la filière de renouvellement des élites pour la période 2004 – 2008 (annexe 9).

La séance est levée à 18h40.

32 - En marge de l'Assemblée Générale se tient ensuite un forum en réunion plénière sur le thème "Le professionnalisme".

Samedi 17 avril

La séance est ouverte à 9h, dans les locaux de l'Espace Nautique Hyèrois.

LES PROJETS

Les propositions de nouveaux statuts, de nouveau règlement intérieur, de nouveau règlement disciplinaire, de nouveau règlement d'examen des réclamations et litiges, de nouveau règlement médical et de nouveau règlement médical et disciplinaire pour la lutte contre le dopage, ainsi que les propositions des différentes commissions auxquelles il est fait référence dans ce procès-verbal, figurent dans le document diffusé aux délégués le 29 mars 2004 et dans le dossier complémentaire diffusé le 8 avril 2004.

33- Statuts

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale adopte les nouveaux statuts par 13538 voix pour (89,9%), 1514 contre (10,1%) et 50 abstentions (votants : 111 ; voix totales : 15102, exprimées : 15052).

Nota : Conformément à l'article 24 des statuts en vigueur au moment du vote, une majorité des deux tiers était nécessaire pour modifier ces statuts.

34 - Règlement intérieur

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale adopte le nouveau règlement intérieur par 13067 voix pour (90,7%), 1336 contre (9,3%) et 256 abstentions (votants : 109 ; voix totales : 14659, exprimées : 14403).

35 – Ligue Nationale de Handball

35.1 – Statuts

Après une présentation du projet de statuts de la LNH par Claude Scarsi, et des interventions de Michel Oncins (Conseil Fédéral) pour remarquer une difficulté dans l'application des critères de validité des délibérations de l'assemblée générale de la LNH ; de Jacques Pouysegur (Landes) pour demander des éclaircissements sur les futures extensions de la LNH aux clubs de D2 masculine et de D1 féminine (qui seront également soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale de la FFHB) et de Christine Maillet (Conseil Fédéral) pour regretter que le corps arbitral ne soit pas représenté au sein du Comité Directeur de la LNH (l'arbitrage, selon les termes du décret sur les ligueuses professionnelles, reste une compétence fédérale, mais, au titre des personnalités qualifiées, rien n'empêche qu'un représentant du corps arbitral puisse siéger au Comité Directeur de la LNH), l'Assemblée Générale approuve les statuts de la LNH par 12726 voix pour (95,9%), 549 contre (4,1%) et 1642 abstentions (votants : 112 ; voix totales : 14917, exprimées : 13275).

35.2 – Convention FFHB/LNH et avenant financier

Après que Claude Scarsi, Philippe Bana et Jacques Bettenfeld, aient répondu à des questions d'André Rambaux (Nord - Pas de Calais), sur le nouveau dispositif de redistribution des droits télévisuels, dont le contrat actuel court jusqu'en juin 2005 (redistribution par la Fédération directement à la LNH et non plus aux clubs comme aujourd'hui), et sur le mode d'indemnisation des clubs pour la mise à disposition des joueurs internationaux (reconduction du dispositif en vigueur actuellement), et de Michel Oncins (Conseil Fédéral) sur le délai de traitement d'un désaccord entre la FFHB et la LNH à propos d'une décision de la LNH considérée comme contraire aux statuts et règlements de la FFHB (commission de médiation et saisine du ministère chargé des sports), d'Alain Smadja (CNCG) sur le mode de désignation par la LNH de quatre membres de la CNACG (possibilité de les choisir parmi les membres de la CNCG) et de Christine Maillet (Conseil Fédéral) sur la composition des commissions

spécifiques de la LNH (Organisation des Compétitions, Discipline) et sur les aménagements nécessaires dans les règlements fédéraux, l'Assemblée Générale approuve la convention FFHB/LNH et son avenant financier par 11570 voix pour (98,3%) 195 contre (1,7%) et 2896 abstentions (votants 112 ; voix totales : 14661, exprimées : 11765).

A l'occasion de ce vote, André Amiel rend hommage à la mémoire de René Richard, véritable initiateur de la création de la LNH.

36 – G. Format présente les différents scénarios possibles pour les modifications des statuts des Ligues et des Comités et les élections de leurs instances dirigeantes. En réponse à une question de Gérald Gagliardo (Midi-Pyrénées), il rappelle que les nouveaux statuts fédéraux prévoient que les statuts des Ligues et des Comités doivent être communiqués aux instances dirigeantes de la Fédération qui se réservent le droit d'exiger les modifications qui seraient nécessaires pour le respect du principe de compatibilité et le respect du choix du mode de scrutin.

Nota : En réponse à une question de Dominique Defaye (Pays de la Loire) et après interrogation du Ministère chargé des Sport après l'Assemblée Générale, il est possible que les élections des instances régionales et départementales puissent se dérouler lors de l'assemblée générale qui va adopter les modifications de statuts, à la condition expresse que les élections se déroulent dans les conditions prévues par les nouveaux statuts (qui ne devront donc pas avoir subi de modifications concernant le mode de scrutin ou la composition de l'instance dirigeante).

37 - Règlement disciplinaire

Plusieurs points font l'objet de débats :

37.1 – Suite à une question de Michel Grout (PIFO) : Que faut-il comprendre, à l'article 2.2, 4^{ème} alinéa, par « membres des instances dirigeantes des Ligues régionales et des Comités départementaux »?, S'agit-il des membres élus ou des membres élus et non élus ?

Selon Jacques Bettenfeld, il n'y a pas lieu de faire une distinction entre membres élus et membres non élus dans la mesure où l'objectif de cette disposition est de rendre les organes disciplinaires les plus indépendants possibles des organes de gestion.

Selon Gilles Basquin (Picardie), cette disposition est de nature à créer des difficultés dans la constitution des différents organes disciplinaires. Mais pour Claude Bouligaud (Jury d'appel) il appartient aux personnes concernées de faire un choix.

Selon Bruno Pérodeau (Jury d'appel) le fait que les organes disciplinaires doivent comporter (article 2.2, 2^{ème} alinéa) « une majorité de membres choisis à l'extérieur des instances dirigeantes » montre que les autres membres sont bien des membres élus des instances dirigeantes. Il souhaite qu'une précision soit faite sur ce qu'il convient d'entendre par « instances dirigeantes » en limitant la restriction aux membres des Bureaux Directeurs des Ligues et des Comités.

Pour Pierre Mariné (Provence – Alpes), il y a une contradiction entre le fait que « les présidents et les membres des instances dirigeantes des Ligues régionales et des Comités départementaux ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire » et le fait que les présidents des commissions de discipline régionales et départementales sont issus de ces instances dirigeantes.

Alain Jourdan (Languedoc - Roussillon) et Pierre-Henri Laverat (Indre et Loire) rappellent la difficulté à constituer des commissions de discipline départementales et régionales avec la seule contrainte « d'une majorité de membres choisis à l'extérieur des instances dirigeantes ».

Pour Christian Liénard (Nord - Pas de Calais) « une majorité de membres choisis à l'extérieur des instances dirigeantes nationales, régionales et départementales respectives » signifie qu'un membre d'une instance dirigeante départementale, par exemple, peut être membre d'un organe disciplinaire régional ou national.

37.2 – Suite à une question de Dominique Defaye (Pays de la Loire) sur le 5^{ème} alinéa du même article « Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes », Claude Perruchet rappelle qu'il s'agit du texte exact du 2^{ème} alinéa de l'article 2 du règlement disciplinaire type, mais qu'il peut bien sûr être précisé « organes disciplinaires ».

En réponse à une question de Jean-Philippe Dubedout (Haute-Garonne) et de Norbert Chetrit (Loire Atlantique), il est confirmé que cette disposition signifie qu'une même personne ne peut pas être membre d'une commission de discipline départementale et de la commission de discipline régionale.

A Jean-Philippe Bart (Vendée) qui regrette qu'un président de commission de discipline départementale, avec sa connaissance des dossiers, ne puisse pas assister à la commission de discipline régionale, Jacques Bettenfeld répond que, malgré les difficultés de constitution des commissions de discipline départementales et régionales que cela entraîne, il s'agit là d'un principe fondamental du droit : quelqu'un qui a jugé en première instance ne peut être membre de la juridiction d'appel (des contentieux ont déjà été engagés pour ce motif au CNOSF et au Tribunal Administratif) Les textes prévoient d'ailleurs que dès sa décision prise, un organe de première instance est dessaisi. Il n'a pas vocation à défendre sa décision devant l'organe d'appel.

En réponse à une question de Bruno Perodeau, Jacques Bettenfeld précise que rien, en première analyse, ne s'oppose à ce qu'une personne chargée de l'instruction au niveau régional puisse être membre d'un organe disciplinaire national, sauf, bien sûr, dans le cas d'un appel dont l'instruction aurait été conduite par la personne concernée (qui aurait ainsi un intérêt à l'affaire et ne pourrait donc pas siéger).

Jean-Paul Renaud demande aux membres de l'Assemblée Générale d'être bien conscients qu'une même personne ne pourra plus être membre d'une commission départementale de discipline et d'une commission régionale, ou d'une commission départementale et de la commission nationale, ce qui est une disposition complètement nouvelle et contraignante.

Franck Nagam (Guadeloupe) signale les difficultés particulières des Ligues d'outre mer sur ce sujet, compte tenu de l'unicité de structure et de l'intérêt que chacun club peut avoir dans toutes les affaires disciplinaires qui sont traitées sur le territoire de la Ligue. Il en résulte des appels systématiques, voire des recours systématiques à la conciliation du CNOSF ou au Tribunal Administratif.

Claude Perruchet et Jacques Bettenfeld rappellent que ce règlement disciplinaire est le règlement disciplinaire fédéral et qu'il doit s'appliquer de la même manière à tous les niveaux (y compris d'ailleurs celui de la commission de discipline de la LNH). Il s'agit d'un règlement type sur lequel nous n'avons aucune compétence pour y déroger. Nous devons d'ailleurs soumettre notre règlement au Ministère chargé des Sports qui décide de sa conformité.

Franck Nagam suggère qu'en cas de difficulté, il soit possible pour un département de saisir directement la commission régionale en première instance, ou pour une Ligue de saisir directement la commission nationale. Selon Jacques Bettenfeld, cette proposition pourrait faire l'objet d'une évolution ultérieure du règlement disciplinaire.

Alain Jourdan (Languedoc-Roussillon) souhaite que soient bien prises en compte les difficultés rencontrées par les Ligues et les Comités, en citant l'exemple des commissions départementales du Comité de l'Hérault et de la Ligue du Languedoc, siégeant toutes les deux à Montpellier, qui, par manque de personnes, ont la même composition. Pour répondre aux contraintes du nouveau règlement disciplinaire, il est envisagé de supprimer, dans ce département, la commission départementale de discipline et de renvoyer toutes les affaires à la commission régionale en première instance.

Pour Michel Oncins (Conseil Fédéral), supprimer les commissions départementales serait une erreur et il appartient à chaque département de trouver les personnes nécessaires.

37.3 – Gilles Basquin (Picardie) souhaite que, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une disposition du règlement disciplinaire type, le 2^{ème} alinéa de l'article 5.1 « Les membres des organes disciplinaires ... ne peuvent assurer des fonctions apparaissant sur la feuille de match (arbitre, délégué, officiel de banc ou de table) » soit modulé en fonction du niveau de l'instance, pour permettre, par exemple, à un arbitre de niveau départemental, d'être membre d'un organe disciplinaire de niveau régional ou national (sans qu'il puisse bien sûr siéger s'il a un intérêt à l'affaire).

Claude Bouligaud (Jury d'appel) confirme que l'interprétation de cette disposition doit être faite par niveau, national, régional, ou départemental. La rédaction modifiée en ce sens.

Pierre-Henri Laverat (Indre et Loire) et Frank Robert (Haute Vienne) font état des difficultés que cette disposition entraîne pour la constitution des commissions de discipline départementales et souhaitent la suppression de cet alinéa, dans la mesure où le premier alinéa leur semble suffisamment répondre au souci de neutralité.

Claude Bouligaud souligne que les deux alinéas doivent être dissociés et ont chacun leur importance. Selon Jean-Philippe Bart (Vendée), il est toujours possible de montrer que quelqu'un peut avoir un intérêt à une affaire et la gestion des affaires disciplinaires peut devenir impossible.

Pour Claude Bouligaud, les dispositions discutées doivent être appliquées strictement au niveau national, et une certaine tolérance peut être acceptée au niveau régional ou départemental, sachant que

cette tolérance pourra générer des appels sur la composition des commissions qui seront traités au niveau national.

Jean-Michel Laborde (Pyrénées Atlantiques) suggère de modifier la rédaction du 1^{er} alinéa de l'article 5.1 en précisant « Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire, ou s'ils ont assuré des fonctions apparaissant sur la feuille de match (arbitre, délégué, officiel de banc ou de table) ».

A l'issue du débat, un vote a lieu et l'Assemblée Générale décide la suppression du 2^{ème} alinéa de l'article 5.1 par 8900 voix pour (71,9%), 3480 contre (28,1%) et 1357 abstentions (votants : 103 ; voix totales : 13737, exprimées : 12380).

37.4 – En tenant compte de la modification apportée par le vote précédent et sous réserve d'une modification souhaitée dans la rédaction du 4^{ème} alinéa de l'article 2.2 (voir point 37.1 ci-dessus), l'Assemblée Générale adopte le règlement disciplinaire par 12097 voix pour (88,3%), 1603 contre (11,7%) et 1131 abstentions (votants : 110 ; voix totales : 14831, exprimées : 13700).

38 - Règlement d'examen des réclamations et litiges

L'Assemblée Générale adopte le règlement d'examen des réclamations et litiges par 13812 voix pour (98,1%), 271 contre (1,9%) et 822 abstentions (votants : 110 ; voix totales : 14905, exprimées : 14083).

39 - Règlement médical

Après qu'il ait été rappelé que les modifications du règlement médical résultaient de la prise en compte des dispositions du décret n° 2004-120 du 6 février 2004 relatif aux examens médicaux obligatoires pour les licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou dans les filières d'accès au sport de haut niveau ou pour les candidats à cette inscription, et de l'arrêté du 11 février 2004 fixant la nature et la périodicité des examens médicaux prévus aux articles L3621-2 et R3621-3 du code de la santé publique, l'Assemblée Générale adopte le règlement médical par 14241 voix pour (100%), 0 contre et 226 abstentions (votants : 107 ; voix totales : 14467, exprimées : 14241).

40 - Règlement disciplinaire pour la lutte contre le dopage

L'Assemblée Générale adopte le règlement disciplinaire pour la lutte contre le dopage par 14830 voix pour (99,7%), 38 contre (0,3%) et 0 abstentions (votants : 108 ; voix totales : 14868, exprimées : 14868).

41 – Résolution

Dans le cadre des mises en conformité de ses statuts et règlements avec les dispositions du décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type, l'Assemblée Générale donne mandat à son Président André AMIEL et au premier vice-président Jacques BETTENFELD (titulaires), ainsi qu'au secrétaire général Claude PERRUCHET et au président de la commission des statuts et de la réglementation Georges FORMAT (suppléants) pour consentir les modifications qui pourraient être demandées par l'Administration ou le Conseil d'Etat par 13730 voix pour (99,5%), 73 contre (0,5%) et 457 abstentions (votants : 108 ; voix totales : 14260, exprimées : 13803).

La séance est levée à 12h15 et reprend à 15h.

42 - Statuts et réglementation

Les propositions de modifications des règlements généraux sont présentées par Georges. Format, qui rappelle que ces propositions sont le résultat d'un travail effectué en concertation avec l'ensemble des commissions.

42.1 - Les instances dirigeantes

Jean-Claude Cloarec (Var) évoque les nouvelles dispositions concernant l'arbitrage et la période transitoire de trois ans adoptées l'année dernière, la disparité entre les Ligues dans les modalités d'application et donc dans le respect des obligations définies par ces nouvelles dispositions.

Alain Koubi (CCA) rappelle le dispositif mis en place en relation avec les différentes commissions concernées (ce dispositif a d'ailleurs déjà été rappelé aux présidents de CRA) en particulier :

- les Ligues ayant adopté les nouvelles dispositions d'arbitrage telles qu'elles ont été adoptées au niveau national sont soumises aux nouvelles obligations (nombre d'arbitres et quotas d'arbitrages),
- les Ligues n'ayant pas adopté ces nouvelles dispositions sont soumises aux anciennes obligations.

Georges Format rappelle que, selon l'échéancier relatif au contrôle des obligations pour la saison 2003-2004, la commission des statuts et de la réglementation attend pour le 30 avril de la part de la CCA les éléments qui lui permettront d'effectuer le contrôle des obligations d'arbitrage.

En réponse à une question de Bernard Zborala (Limousin), Alain Koubi rappelle que, compte tenu du nombre d'arbitres dont elle dispose, la CCA n'a pas besoin des obligations pour fonctionner et que les obligations mises en place n'ont pour but que de permettre aux CRA et aux CDA de couvrir les rencontres de leur niveau. Il faut donc raisonner en approche globale, tous niveaux confondus.

Les modifications des règlements généraux relatives aux instances dirigeantes (articles 7.2 et 8.2) sont adoptées par 12555 voix pour (95,1%), 650 contre (4,9%) et 1101 abstentions (votants : 106 ; voix totales : 14306, exprimées : 13205).

42.2 - Les associations

En réponse à une question de Gilles Basquin (Picardie), il est précisé que c'est la commission nationale des statuts et de la réglementation qui peut adopter des dispositions spécifiques de structuration et/ou de fonctionnement, répondant à l'environnement du projet (article 26.3.6).

Les modifications des règlements généraux relatives aux associations (articles 15.3.b), 26.3.4.e), 26.3.6 et 29) sont adoptées par 14266 voix pour (96,5%), 517 contre (3,5%) et 448 abstentions (votants : 112 ; voix totales : 15231, exprimées : 14783).

42.3 - Les licenciés

En réponse à une question de Gilles Basquin (Picardie), Francis Arnault (commission du développement) précise qu'il n'est pas prévu de limite « basse » pour la licence Jeune Dirigeant, il faut s'en remettre au bon sens des adultes (article 31.2).

En réponse à une intervention de Pierre-Henri Laverat (Indre et Loire), Georges Format précise que les jeunes dirigeants seront identifiés par l'apposition du sigle JD sur la licence joueur correspondant à leur âge. Francis Arnault complète en indiquant qu'une carte spécifique jeune dirigeant est à l'étude.

En réponse à une intervention de Marie-Christine Biojout (Aquitaine), la date limite de dépôt par un licencié d'une demande pour remplir des obligations en faveur du club dans lequel il est qualifié en licence blanche (à la condition expresse de ne pas être déjà comptabilisé pour son club d'appartenance) est ramenée du 31 au 15 décembre pour être en cohérence avec le dispositif relatif à la mise en place des obligations, plutôt qu'avec le dispositif relatif aux mutations (article 31.5).

Après que Georges Format ait rappelé que la proposition de modification de l'article 33 était faite avec l'aval du médecin fédéral, Pierre Sionneau (Maine et Loire) demande que cette modification soit votée séparément.

En réponse à Marie-Albert Duffait (Franche-Comté), qui s'interroge sur les motivations et les risques induits par cette proposition, Laurent Jançon (médecin fédéral) rappelle que depuis la suppression des surclassements en 1992, il y a eu une réelle prise de conscience des dirigeants et des entraîneurs de la nécessité de protéger les jeunes et se dit certain que cette proposition ne remettra pas en cause cette attitude responsable.

A Philippe Montagut (Gard), il est précisé que l'autorité médicale qui devra donner son accord est le médecin fédéral régional.

A Pierre Henri Laverat (Indre et Loire), il est confirmé la modification proposée est que les joueuses de 15 ans, les joueurs de 16 ans puissent être autorisés à évoluer en compétition départementale (de plus de 15 ans et de plus de 16 ans) ne donnant pas accès au niveau régional. Francis Guinoiseau (Mayenne) rappelle qu'il existe dans nos règlements des dispositions qui permettent à des joueurs isolés de pouvoir évoluer dans un autre club pendant une saison, et trouve que la proposition faite est un retour en arrière regrettable.

Conformément à la demande faite, la modification de l'article 33 donne lieu à un vote séparé. La modification des règlements généraux relative à l'articles 33 est adoptée par 8319 voix pour (64,5%), 4576 contre (35,5%) et 1932 abstentions (votants : 109 ; voix totales : 14827, exprimées : 12895).

Concernant le projet de licence Handihand, dont l'objectif est de favoriser l'insertion, Francis Arnault expose les difficultés à trouver la bonne dénomination, compte tenu de l'existence de la Fédération Handisport et de la Fédération de sport adapté, pour lesquelles la dénomination « Handi » est quasiment réservée. En référence à une manifestation multisports organisée par un CROS et dénommée « Sport ensemble », il propose de nommer cette licence « Handensemble ».

En réponse à une question de Dominique Defaye (Pays de la Loire), il est précisé que, même si le logiciel fédéral n'est pas en mesure d'enregistrer un nouveau type de licence, il s'agit de donner une réponse à une demande de pratique non compétitive d'une population spécifique.

Michel Oncins (Conseil Fédéral) pense qu'il est souhaitable de réfléchir davantage avant d'adopter, trop rapidement à son goût, cette proposition, qui est une découverte pour les membres de l'Assemblée Générale.

Daniel Gougeon complète la proposition en indiquant que « Handensemble » pourra se décliner sous deux formes : « Handfauteuil » et « Handadapté ».

Les modifications des règlements généraux relatives aux licenciés (articles 31.2, 31.3, 31.5, 35 et 39) sont adoptées par 13925 voix pour (95,8%), 608 contre (4,2%) et 433 abstentions (votants : 108 ; voix totales : 14966, exprimées : 14533).

42.4 - Mutations

Les modifications des règlements généraux relatives aux mutations (articles 51, 57, 58, 60, 63.4.2, 63.7, 63.10, 63.13, 65 et 67) sont adoptées par 14861 voix pour (100%), 0 contre et 531 abstentions (votants : 114 ; voix totales : 15392, exprimées : 14861).

42.5 – Organisation et gestion des compétitions

Les modifications des règlements généraux relatives à l'organisation et à la gestion des compétitions (articles 82, 95, 103 et 104.2) sont adoptées par 13866 voix pour (99%), 137 contre (1%) et 1013 abstentions (votants : 111 ; voix totales : 15016, exprimées : 14003).

42.6 - Équipements

Après que Georges Format ait indiqué que le document récapitulatif par Ligue des installations homologuées sera diffusé lors de la réunion des secrétaires généraux, les modifications des règlements généraux relatives aux équipements (article 148) sont adoptées par 13480 voix pour (97,2%), 394 contre (2,8%) et 305 abstentions (votants : 107 ; voix totales : 14179, exprimées : 13874).

42.7 – Dispositif relatif à la mise en place des obligations

Georges Format rappelle qu'une sanction pour manquement d'une équipe s'impose également lorsqu'une équipe est composée de moins de 10 joueurs (ou 7, en fonction du niveau) en référence à l'article 179.1.2.

A Alain Jourdan (Languedoc-Roussillon) qui fait remarquer une incohérence dans le tableau des obligations techniques entre les masculins et les féminines en Nationale 3 (obligations plus

contraignantes pour les féminines), il est confirmé par Philippe Bana que ces obligations sont identiques, à savoir un cadre de niveau confirmé et un entraîneur de niveau débutant.

A Yves Gragatta (Côte d'Azur) qui craint que la suppression de l'obligation d'une équipe – de 18 ans en féminines conduise à d'importantes pertes de licenciées dans cette catégorie, Georges Format répond que cette proposition résulte de l'analyse des précédentes campagnes des obligations et des souhaits répétés de clubs, relayés par leurs instances régionales et départementales. Pour Philippe Bana, il n'y a pas de motivation technique à cette proposition. Jean-Claude Moreau (COC), qui précise que la COC n'est pas à l'origine de cette proposition, confirme néanmoins les difficultés rencontrées par certains clubs.

Pour Marie-Albert Duffait (Franche-Comté) les difficultés de certains ne doivent pas remettre en cause la stabilisation du niveau qui a pu être atteinte grâce à cette obligation.

Pour Pierre Sionneau (Maine et Loire), les difficultés peuvent venir du fait que certains départements n'ont pas de compétition – de 18 ans féminines par manque d'équipes, et donc que certains clubs, bien qu'ayant l'équipe requise, ne peuvent remplir leur obligation.

Christine Maillat (Conseil Fédéral) suggère que ce sujet fasse l'objet d'une réflexion lors des réunions de zones entre élus et techniciens.

A l'issue du débat, cette proposition est retirée.

En tenant compte de la modification relative aux obligations techniques en N3 féminine, et du retrait de la proposition de suppression de l'obligation d'une équipe – de 18 ans en féminines, les modifications des règlements généraux relatives au dispositif de mise en place des obligations (article 179.4, 179.4, 179.5 et 179.7) sont adoptées par 11963 voix pour (94,5%), 700 contre (5,5%) et 1644 abstentions (votants : 108 ; voix totales : 14307, exprimées : 12663).

43 – Dispositions concernant l'arbitrage

Alain Koubi présente les propositions d'ajustements des dispositions concernant l'arbitrage adoptées l'année dernière, en particulier en ce qui concerne les obligations et leur contrôle. Elles ont toutes pour objectif de faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

En réponse à une question de Marie-Christine Biojout (Aquitaine), il est confirmé que les jeunes arbitres proposés doivent être licenciés au 15 décembre, date de référence pour le respect des obligations, même si la formation de ces jeunes arbitres est effectuée après cette date (article 4.1 du statut de l'arbitrage).

En réponse à une question de Jean-Claude Cloarec (Var), il est précisé (article 3.1.1 du statut de l'arbitrage) que la possibilité d'avoir un arbitre en formation par section masculine et féminine ne signifie pas un arbitre de sexe masculin et un arbitre de sexe féminin, mais deux arbitres, quel qu'en soit le sexe, pour l'ensemble du club.

Les modifications des dispositions concernant l'arbitrage sont adoptées par 12609 voix pour (86,9%), 1895 contre (13,1%) et 800 abstentions (votants : 111 ; voix totales : 15304, exprimées : 14504).

44 - Organisation des compétitions

44.1 - Jean-Claude Moreau prend acte de la décision de ne pas supprimer l'obligation d'une équipe – de 18 ans en féminines.

44.2 – Aménagement de la compétition nationale jeunes -18 ans 2004-2005

Jean-Claude Moreau expose les motivations de cette proposition d'aménagement, essentiellement du calendrier (« on veut faire du Handball, mais on veut partir aux sports d'hiver » : 40 demandes de modification de date de rencontre pendant les vacances de février !).

Jacques Pouységur (Landes) redit son désaccord avec la terminologie « finalités » qu'il demande de remplacer par « phases finales », et signale que ce sont les 6 meilleurs deuxièmes des 18 poules de la première phase (et non 24) qui sont qualifiés pour le championnat de France masculin.

Pascal Baude (COC) revient sur la suppression de l'obligation d'une équipe – de 18 ans en féminines, en rappelant qu'il s'agissait d'un vœu de la Ligue PIFO. Il précise que les projets pour 2004-2005 concernent 72 clubs en féminines et en masculins. Cette dernière proposition résultant d'une réflexion

de la COC qui n'a pas été diffusée aux délégués et donc qui n'a pas pu être étudiée par les Ligues, les Comités et les clubs concernés, n'est pas soumise à l'Assemblée Générale. C'est donc la proposition figurant dans le dossier préparatoire, à savoir 72 clubs en féminines et 96 clubs en masculins pour 2004-2005, avec la correction évoquée ci-dessus (18 poules en féminines) et date d'appel des ayant droit au 21 octobre, qui fait l'objet du vote.

La proposition d'aménagement de la compétition nationale jeunes – de 18 ans est adoptée par 8866 voix pour (65,8%), 4607 contre (34,2%) et 1578 abstentions (votants : 111 ; voix totales : 15051, exprimées: 13473).

44.3 - Coupe de France masculine

Après précision des montants des indemnités financières à verser par le club recevant qui sont de 380 € en 1/8 de finale et de 760 € en 1/4, la réactivation de la coupe de France masculine (supprimée en 2003-2004 pour raisons de surcharge du calendrier en année olympique) est adoptée par 13083 voix pour (91,4%), 1227 contre (8,6%) et 978 abstentions (votants : 111 ; voix totales : 15288, exprimées : 14310).

44.4 - Coupe de France féminine

Après une présentation de Jacques Taillefer, qui précise également que les montants des indemnités financières à verser par le club recevant sont de 250 € en 1/8 de finale et de 500 € en 1/4, la création de la coupe de France féminine est adoptée par 13096 voix pour (94,9%), 701 contre (5,1%) et 1475 abstentions (votants : 112 ; voix totales : 15272, exprimées : 13797).

44.5 – Modifications du règlement général des compétitions nationales et des règlements particuliers des compétitions nationales

Les modifications du règlement général des compétitions nationales (articles 8.2, 8.4 et 8.6) sont adoptées par 12942 voix pour (90,6%), 1339 contre (9,4%) et 170 abstentions (votants : 110 ; voix totales : 14451, exprimées : 14281).

45 – Budget 2004 et tarifs 2004-2005

45.1 – Monique Ansquer, Trésorière, et Jean-Marie Anton, Président de la commission des finances et du budget présentent le projet de budget 2004 (annexe 10).

Ils rappellent la méthodologie d'élaboration de ce budget :

- 1) les structures fédérales (conseils et commissions) et la DTN ont été sollicitées pour exprimer leurs besoins (sous forme de comptabilité analytique) qui ont ensuite été synthétisés et mis sous forme de comptabilité générale ;
- 2) parallèlement se prépare la convention d'objectifs avec le Ministère des Sports ;
- 3) l'ensemble des dépenses est comparé aux prévisions de recettes : les premières approches ont fait apparaître cette année encore un écart très important ;
- 4) le budget est établi par une succession d'arbitrage.

Les principales différences avec le budget 2003 concernent :

- l'absence de Tournoi de Paris-Bercy en 2004 (en recettes et en dépenses),
- la préparation aux Jeux Olympiques (dont le Ministère des Sports a tenu compte dans l'attribution de la subvention),
- une baisse de recettes pour Handmag au deuxième semestre, qui restera un support de communication privilégié pour les structures fédérales, mais sera remplacé par une newsletter comme support privilégié de communication à destination des licenciés
- une subvention exceptionnelle de 130 k€ au titre des résultats 2003, en particulier le titre mondial de l'équipe de France féminine,
- une hausse des recettes marketing compte tenu des contrats signés ou en instance de l'être,
- une baisse des recettes statutaires consécutive à la création de la LNH (perte de droits d'engagements en D1 masculine, par exemple)

Concernant les tarifs, une augmentation du prix des licences (part fédérale) de 2,1% a été appliquée, à laquelle il faut ajouter 0,40 € pour la newsletter et 0,58 € pour le fonds emploi (qui passe ainsi de 1,22 € à 1,80 €). Par ailleurs, conformément au souhait exprimé par les assemblées générales en 2002 et 2003, des tarifs d'affiliation différenciés en fonction du niveau de jeu sont mis en place.

Concernant les charges, il est à noter que dans le poste le plus important « Autres achats et charges externes » (5,24 M€), environ le moitié (2,53 M€) est constituée par les frais de déplacement, 545 K€ par les assurances, 370 K€ par les locations diverses et 300 K€ par les frais postaux et de télécommunications.

A noter, en ce qui concerne les Jeux Olympiques, que les éventuelles primes aux athlètes sont versées par la CNOSF, et que seules les primes pour l'encadrement sont à la charge de la Fédération.

Enfin, le poste « Autres charges » est essentiellement constitué des aides versées au titre du fonds pour l'emploi.

45.2 – Philippe Bana rappelle que la Fédération veut rester un acteur important de la pérennisation des emplois et s'impliquer le plus possible dans la formation de dirigeants. Dans ces deux domaines les interventions de la Fédération seront ciblées, contractuelles, conventionnelles, sur des durées déterminées et des projets identifiés.

Il précise que l'ambition de la newsletter est de donner de l'information et de l'interactivité avec le licencié sur l'actualité de tout le Handball via internet.

Il conclut en disant qu'il nous faut de la prudence pour augmenter nos tarifs parce que nous sommes un sport populaire et qu'abandonner ce côté populaire et positionner le Handball à un autre niveau, comme le font d'autres sports, serait une erreur stratégique. Il nous faut aussi changer nos mentalités en faisant comprendre que nous devons faire payer le juste prix d'un service de qualité. La survie des clubs en dépend.

Selon Francis Guinoiseau (Mayenne), l'augmentation du prix des licences, annoncé de 2,1%, est plutôt de 7 à 29%. Il trouve cette augmentation élevée et n'est pas persuadé que la newsletter intéressera l'ensemble des licenciés. Il aurait préféré échelonner les augmentations sur deux ans : d'abord le fonds emploi, puis la newsletter.

Philippe Bana répond que tout est une question d'objectifs et d'ambition, alors que la Fédération est mal perçue dans le domaine de la communication externe. Ce projet s'inscrit dans une refonte complète du dispositif de communication fédéral : Handmag devient un support de communication dédié aux structures fédérales : Ligues, Comités, clubs, et la newsletter devient le support de communication dédié aux licenciés. Ce nouveau dispositif a effectivement un coût, mais il s'agit de mettre en place des solutions d'avenir.

En réponse à une question de Dominique Defaye (Pays de la Loire) qui s'étonne que, dans les pénalités financières liées aux sanctions disciplinaires, le tarif de l'avertissement soit supérieur à celui de la date de suspension avec sursis, il est proposé que le tarif de l'avertissement soit ramené à 21 €.

En réponse à une question d'Alain Jourdan (Languedoc-Roussillon), il est précisé que l'abonnement à Handmag ne disparaît pas puisque la revue continue à destination de l'ensemble des structures, et que la baisse de budget annoncé correspond à la perte des abonnés volontaires.

À Marie-Albert Duffait (Franche Comté), qui souhaite avoir des précisions sur les principes de solidarité territoriale qui seront pris en compte dans l'attribution des aides au titre du fonds pour l'emploi, Bruno Roland répond que ce principe permet de réguler les aides attribuées en fonction des capacités d'autofinancement des Comités : nombre de licenciés, autres aides extérieures (pour les Ligues, les aides concernent uniquement les emplois de droit privé impliqués dans l'encadrement des pôles). Tous les éléments nécessaires à la modulation du niveau de l'aide figurent dans le dossier de conventionnement.

En réponse à une question de Laurent Kibler (Hérault), il est précisé qu'aucune aide fédérale directe n'est attribuée pour les emplois dans les clubs. L'objectif de dynamisation de la création d'agent de développement dans les clubs passe par la sensibilisation des dirigeants de clubs à l'intérêt de mettre en place un véritable projet associatif. Ce point sera un des thèmes abordés lors du forum « Développement – Emploi – Formation ».

45.3 – L'Assemblée Générale adopte le budget 2004 et les tarifs 2004-2005 par 12826 voix pour (93%), 970 contre (7%), et 1159 abstentions (votants : 107 ; voix totales : 14955, exprimées : 13796).

La séance est levée à 18h10.

46 - En marge de l'Assemblée Générale se tient ensuite un forum en réunion plénière sur le thème "Lutte contre le dopage ».

Dimanche 18 avril

La séance est ouverte à 9h15, dans les locaux de l'Espace Nautique Hyérois.

47 – L'Assemblée Générale assiste à une présentation de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012 par Daniel Costantini (annexe 11).

La séance est levée à 9h30.

48 - En marge de l'Assemblée Générale se tiennent deux forums en réunions restreintes : un sur le thème « La zone, structure d'échanges privilégiée », l'autre sur le thème « Le livret d'arbitrage interactif », puis un forum en réunion plénière sur le thème "Développement – Emploi - Formation".

La séance est ouverte à 11h45

49 – En conclusion de cette 73^{ème} Assemblée Générale, le Président André Amiel remercie tous les participants. Il souligne que cette assemblée générale marque un tournant dans l'histoire du Handball avec la naissance officielle du professionnalisme et la création de la LNH.

Il remercie la Ligue de Côte d'Azur, son Président Alain Koubi et ses collaborateurs, pour la qualité de leur accueil, malgré la « trahison » de la météo, et les bons moments de convivialité et de camaraderie qu'ils ont su procurer à l'ensemble des congressistes, auxquels ils donne rendez-vous à l'assemblée générale électorale.

Il clôt l'Assemblée Générale à 12h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

ANNEXES

Annexe 1

Allocution de bienvenue d'Alain Koubi, Président de la Ligue de Côte d'Azur

Ces quelques mots pour vous souhaiter la bienvenue sur la Côte d'Azur – Provence – Alpes, et plus particulièrement à Hyères, ville des Palmiers, une des capitales touristiques du département du Var, département qui, soit dit en passant, est le plus visité de France.

Tout le monde, dit-on, a des idées, la preuve : c'est qu'il y en a de mauvaises ...

Mais qu'allait-il faire dans cette galère ?

Poser sa candidature à l'organisation de l'assemblée générale fédérale relève, depuis quelques années, d'une structure mentale voisine de l'aliénation.

Mais, me direz-vous, si les sots parlent beaucoup du passé, les sages du présent, les fous, eux, parlent d'avenir.

Ce sont donc des fous de Handball qui vous accueillent aujourd'hui dans ce cadre idyllique qui, je l'espère, vous fera oublier la relative simplicité des installations, et qui vous fera passer quelques moments inoubliables dans votre vie de sportifs.

Un mot encore, avant de laisser la place à l'ordre du jour, pour remercier les amis du Comité du Var, du club de Hyères et de la Ligue de Provence – Alpes, sans qui cette 73^{ème} assemblée générale n'aurait pu se dérouler.

Merci encore

Bonne assemblée générale, et espérons que la météo se montrera clémente.

Allocution d'ouverture du Président André Amiel

Chers amis

C'est avec beaucoup d'émotion que je suis devant vous aujourd'hui.

Emotion d'avoir retrouvé ma place parmi vous après avoir laissé le soin à Francis et à l'Exécutif de conduire l'année dernière l'assemblée générale, et je les en remercie.

Emotion d'avoir perdu, cette année encore, beaucoup d'amis engagés dans le même combat que nous. Ayons une pensée pour René Richard, pour Abel Billaudot, pour Jean-Pierre Lange, pour Jean-Louis Rouit, pour Jean Lafargue et aussi pour tous les militants des clubs, des Comités, plus anonymes, qui cherchaient tous à servir le Handball.

Emotion de terminer ce deuxième mandat et de regarder ce que nous avons fait ensemble. Je mesure le chemin parcouru.

Ma bonne « forme » revenue m'a permis de prendre un peu de distance et de relativiser sur certains comportements ou sur certaines déclarations.

Soyons positifs.

Le travail entrepris par la commission du développement sur le Mini-hand est une réussite. Il faut avec prudence imaginer une cible encore plus jeune.

Nos jeunes arbitres arrivent désormais au plan international ... résultat des actions mises en place depuis de nombreuses années.

Les jeunes dirigeants émergent à peine. On doit travailler plus concrètement, c'est l'avenir de notre discipline.

L'encadrement du Handball est un enjeu fort. Un millier d'emplois structurent aujourd'hui notre offre de pratique. Alliés au bénévolat, c'est l'enjeu de demain pour atteindre les 400 000 licenciés.

Nous proposerons à cette assemblée générale d'augmenter le prélèvement pour le fonds emploi en vue de consolider les emplois départementaux et régionaux. Mettons des moyens supplémentaires au service de ce projet.

Former – Employer – Développer : trois maîtres mots de notre action.

Nos efforts font parfois peur, car notre exigence est grande. Nous voulons avoir des formations qui débouchent sur des « métiers ».

A l'heure où la validation des diplômes est un enjeu politique, nous réaffirmons le pouvoir des fédérations sur la formation, la délivrance et le suivi des diplômes.

Former et gérer les ressources humaines prends du temps et de l'énergie. La formation du dirigeant devra être une préoccupation, car rien ne peut se faire sans eux.

La structuration installée dans le Handball avec les échanges Ligues et Comités était une volonté. En 1996, j'ai voulu que vous ayez la parole ... : vous l'avez. Il faut l'améliorer en continuant à en faire bon usage, dans le respect de tous ceux qui travaillent quotidiennement à un meilleur Handball.

Notre élite est une réussite que nous voulions moderniser. Elle va de la détection dans les Comités au travail des Ligues et de la Fédération, via les pôles labellisés par le Ministère des Sports.

Le développement des centres de formation s'améliore, se met en route chez les féminines, complétant la structure de formation, filière indispensable, considérée par beaucoup à l'étranger comme n° 1 dans le monde.

Nous serons intransigeants sur la qualité et le respect des règles. La Direction Technique Nationale s'en chargera.

2003 a été une année riche en résultats ... en médailles : le bronze des garçons, l'or des filles. Bravo à tous. Bravo à Olivier et à tous ceux qui depuis le début de la filière, des Comités aux Ligues, ont fabriqué ces résultats, qualifiant nos deux collectifs pour les Jeux Olympiques.

C'est une réussite collective.

Nos deux équipes Espoirs se sont qualifiées la semaine dernière pour les championnats d'Europe 2004. Nous aurons quatre équipes sur le pont cet été. Bravo à la DTN. Il faut continuer et ce sera le plus : un train sans locomotive n'avance pas !

Nous souhaitons la Ligue professionnelle. Son arrivée maîtrisée signifie que le Handball d'élite est mûr.

Le groupe de travail mixte et paritaire a tracé le chemin et les documents conventionnels sont prêts et validés par l'Etat, ... et dans l'attente de la vôtre !

La LNH ne devra pas être un leurre ou une structure virtuelle.

La LNH devra se gérer, se financer, trouver son personnel et sa place, régie par un cahier des charges rigoureux pour nous éviter le spectacle que nous offrent certaines disciplines !

La LNH devra prendre conscience de son rôle vis-à-vis du monde amateur que vous représentez.

Elle agira par convention et recevra délégation de pouvoir de la FFHB, seul organisme responsable du Handball.

C'est ce que dit l'Etat. C'est ce qui se fera.

J'en profite pour remercier vivement Claude Scarsi et Philippe Bana pour le travail fourni pour que ce projet aboutisse.

Les statuts B nous ont donné, dans certains cas, vitesse de décision autour d'un Président et d'une équipe.

Les nouveaux statuts souhaités par l'Etat nous permettront d'élargir l'équipe de direction et de décloisonner au travers des zones les structures d'échanges. Cela doit se mettre en place avec pour seul objectif l'intérêt général. Laissons de côté les rancoeurs et les malentendus.

Moderniser et continuer.

Moderniser, c'est l'enjeu de demain, être fort en commercialisation et en communication dans le respect des valeurs qui font notre force.

Continuer, c'est un devoir de tous.

J'ai beaucoup réfléchi pendant ma maladie et ma convalescence. Je me sentais las et je ne voulais pas emmener ce sport dans une impasse avec un mandat de trop.

Le combat contre le mal m'a bien au contraire donné de la force, celle de nous rassembler, d'être encore un trait d'union entre vous tous ;

Je me présenterai donc, en toute humilité, à vos suffrages en novembre 2004. Car j'ai encore de l'ambition pour notre sport.

Quitter le Handball sur notre réussite aurait été facile, je veux aller plus loin avec vous.

Je souhaite un débat sur le Handball futur. Je respecte et encourage tous les projets qui s'exprimeront dans une volonté d'échange et de démocratie.

Nous pouvons faire encore mieux demain si nous le voulons.

Je me répète, faisons-le ensemble, additionnons nos efforts, nos forces au lieu de se disperser.

En vous remerciant tous d'ores et déjà pour tout ce qui a été accompli grâce à vos efforts et votre engagement,

Je vous souhaite une bonne 73^{ème} assemblée générale.



Plan de la Présentation

- **Faits marquants de l'année écoulée**
- **Comptes de l'exercice 2003**
- **Synthèse Exécution Budgétaire**
- **Rapports CAC & VAC**
- **Propositions d'affectation du résultat**



Faits Marquants

- **Modification de la présentation des aides personnalisées**
- **Médaille de bronze au championnat du Monde Masculin**
- **Médaille d'or au championnat du Monde Féminin**
- **Poursuite de la mise en place de la mensualisation des ligues pour le règlement des licences**



BILAN 2003

	2003	2002
Actif immobilisé	1 040 K€	1 289 K€
Actif circulant	4 370 K€	4 054 K€
TOTAL ACTIF	5 410 K€	5 343 K€
Capitaux propres	1 525 K€	1 767 K€
<i>Résultat (bénéfice ou perte)</i>	- 242 K€	- 362 K€
Provisions risques & charges	117 K€	139 K€
Dettes & PCA	3 768 K€	3 437 K€
TOTAL PASSIF	5 410 K€	5 343 K€



Compte de résultat 2003

	2003	2002
Produits d'Exploitation	10 208 K€	8 989 K€
Charges d'Exploitation	10 483 K€	9 389 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 275 K€	- 400 K€
RESULTAT FINANCIER	39 K€	50 K€
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6 K€	- 12 K€
RESULTAT NET	- 242 K€	- 362 K€



Compte de résultat 2003

Produits d'exploitation

	2003	2002
Ventes aux adhérents	710 K€	678 K€
Organisation Compétitions	674 K€	511 K€
Subventions	3 062 K€	2 455 K€
Droits TV et Marketing	1 798 K€	1 689 K€
Recettes Statutaires	3 898 K€	3 518 K€
Produits Divers	66 K€	138 K€
PRODUITS D'EXPLOITATION	10 208 K€	8 989 K€



Compte de résultat 2003

Charges d'exploitation

	2003	2002
Achats de Marchandises	460 K€	488 K€
Autres Achats & Charges Ext	5 291 K€	5 144 K€
Impôts et Taxes	259 K€	196 K€
Salaires et Traitement	2 344 K€	1 210 K€
Charges Sociales	512 K€	468 K€
Dotations	297 K€	385 K€
Autres Charges	1 321 K€	1 498 K€
CHARGES D'EXPLOITATION	10 484 K€	9 389 K€



Synthèse Exécution Budgétaire

	R 2003	B 2003
Produits d'Exploitation	10 207 K€	10 143 K€
Charges d'Exploitation	10 483 K€	10 189 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 276 K€	- 46 K€
RESULTAT FINANCIER	40 K€	46 K€
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6 K€	0 K€
RESULTAT NET	- 242 K€	0 K€



Synthèse Exécution Budgétaire

	RECETTES		DEPENSES	
Performance	- 47 K€	-	+ 116 K€	+
Orga & Développement	- 19 K€	-	+ 94 K€	+
Vie Fédérale	+ 32 K€	+	+ 55 K€	+
Relations Extérieures	+ 108 K€	+	+ 36 K€	+
Secteur Elite	+ 3 K€	+	+ 17 K€	+
Boutique	+ 37 K€	+	+ 20 K€	+
Tournoi de Paris IDF	- 50 K€	-	- 26 K€	-
Autres Secteurs	- 13 K€	-	- 19 K€	-
TOTAL	+ 51 K€	+	+293 K€	+

Annexe 4

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2003, sur

-le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Handball "F.F.H.B.", tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

En application notamment des dispositions de l'article L.225-235, 1° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les faits suivants :

La Fédération mentionne dans la note 2.1 de l'annexe les changements de méthodes de présentation comptable intervenus au cours de l'exercice et qui résultent, pour la première fois en 2003, d'une meilleure présentation des aides personnalisées reçues du Ministère MJSL et de l'attribution de ses aides aux athlètes ainsi que d'une meilleure présentation des achats de matériels, équipements et travaux selon les modalités exposées dans ladite note.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fédération, nous avons été conduits à examiner la régularité de ces changements et la présentation qui en a été

faite afin de rétablir la comparabilité des comptes. Nous avons par ailleurs obtenu les éléments probants recherchés justifiant le caractère raisonnable de l'inscription des produits et des charges correspondants comptabilisée dans les comptes.

Ces travaux n'ont pas révélé d'anomalies susceptibles de remettre en cause la régularité de ce changement de méthode comptable ainsi que la présentation qui en a été faite dans l'annexe.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Cloud, le 18 mars 2004.

**Le Commissaire aux Comptes
BDO Gendrot**



Marc MANCINI

Société d'Expertise Comptable
Et de commissariat aux comptes
R.C.S. Nanterre B 652 039 330 TVA n° FR 94 652 039 330



25, quai Carnot - 92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 41 12 13 14- Fax : 01 77 71 17 00
Audit et Conseil
E-mail : paris01@[bdo-gendrot.fr](mailto:paris01@bdo-gendrot.fr)

Annexe 5

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Saint-Cloud, le 18 mars 2004.

**Le Commissaire aux Comptes
BDO Gendrot**



Marc MANCINI

Société d'Expertise Comptable
Et de commissariat aux comptes
R.C.S. Nanterre B 652 039 330 TVA n° FR 94 652 039 330



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DES 16-17-18 AVRIL 2004**

Nous vérificateurs aux comptes désignés par la dernière Assemblée générale des 11, 12, 13 avril 2003, conformément aux statuts, nous avons rempli la mission qui nous était impartie.

Nous nous sommes rendus au siège de la Fédération de Handball le 13 avril 2004 à 9h pour prendre connaissance des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 arrêtés à cette date.

Nous avons pris connaissance des livres, documents, pièces comptables, reçu toutes les explications demandées.

La gestion financière de la Fédération Française de Handball du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 ne peut donner lieu à aucune contestation telle qu'elle nous a été présentée, et nous demandons à l'Assemblée Générale de donner quitus à la Trésorière Générale.

Mme Lucette MENANT

Mr Jean-Philippe TOIRY

Bilan de l'activité du Conseil Fédéral

Bonjour et bienvenue à toutes et tous au nom de notre Président Jean Paul Demetz et de l'ensemble du Conseil Fédéral.

Comme pour l'Exécutif, notre bilan sera à la fois celui de la dernière saison et celui de l'Olympiade.

Ce sera aussi le deuxième et dernier de notre instance.

Les thèmes choisis étaient nombreux, ils avaient été retenus parce qu'ils étaient importants pour la réalisation du projet fédéral. Un regret, ne pas avoir pu travailler sur la communication interne, suite à des démissions successives, et vous comprendrez ce regret par la suite. La méthodologie fut lourde à mettre en place, basée sur des enquêtes multiples pour être le plus objectif possible.

Le travail aurait pu être plus complet, mais ce qui a été fait s'est voulu constructif. Et il faut reconnaître qu'il a parfois suffi que nous levions un lièvre pour que le Bureau Exécutif se penche un peu plus sur certains problèmes. Le Conseil Fédéral a voulu donner des pistes de réflexion sur des thèmes très demandeurs d'énergie et d'argent.

Bilan de la Délégation Arbitrage : présenté par François Garcia

Le bilan présenté porte sur l'historique de l'arbitrage, sous trois aspects

- l'évolution du jeu de 1970 à 2003
- la gestion de l'arbitrage français de 1992-1993 à 2003-2004
- la représentativité des arbitres internationaux français à l'étranger.

Bilan de la Délégation Finances :

La comptabilité analytique mise en place par Olivier Hayes était indispensable pour une meilleure gestion de notre Fédération. Après cette énorme mise en place, reste à prendre les décisions politiques pour faire les « bonnes économies », pouvoir continuer et continuer à pouvoir aider à la pérennisation des emplois.

La solution peut être dans la régulation des dépenses excessives en matière notamment de transports, de l'informatique, voire des frais postaux et télécom qui devraient diminuer avec les nouveaux moyens de communication.

Une amélioration est encore possible et avec elle des moyens dégagés pour une meilleure utilisation.

Bilan de la Délégation Développement :

Les licenciés sont en augmentation (voir les chiffres fournis par Monique Ansquer). Le turnover est constant, toujours 30% environ, comme dans toutes les fédérations de sport de salle. Le nombre de clubs est toujours identique, mais avec 100 créations pour 100 disparitions tous les ans.

Questionnement à avoir sur la politique de « création de clubs » : vouloir à tout prix créer de nouveaux clubs ou mettre l'énergie à éviter que les clubs ferment : choix politique à faire.

Constat sur la reconversion des licences événementielles en licences compétitives : l'événementiel ne permet pas la fidélisation. Ce n'est pas grave en soi, nous savons tous que l'événementiel est un vecteur de communication très important au niveau local, locorégional, et que ce sont les petits rus qui font les grandes rivières (voir le projet du club d'Hyères qui vous a été présenté en introduction).

Le constat doit surtout nous interpeller au niveau de l'encadrement et de la formation.

En effet, il nous oblige à ADAPTER L'ENCADREMENT A L'OFFRE DE PRATIQUE : on n'accueille pas, on n'entraîne pas de la même façon tous ces publics différents, le baby hand et les futurs joueurs et joueuses de pôles. Les clubs DOIVENT en tenir compte dans leur projet.

Délégation Filières de Formation :

Pas de meilleur commentaire que la photo du podium des filles au Mondial, quant à la pérennisation des résultats des Equipes de France.

Un peu triste pour les garçons cette année, mais gageons que les échéances à venir vont leur rendre le sourire. Avec la qualification de nos deux équipes pour les JO, l'objectif annoncé est clair pour les deux entraîneurs : un podium à Athènes.

Mais pour que cela dure et perdure : continuer à travailler sur le renouvellement de l'élite de façon encore plus pointue.

Vous avez lu l'analyse comparée des cahiers des charges pôles et centres de formation.

Un chantier est ouvert par la DTN avec la participation des entraîneurs nationaux sur le perfectionnement des cadres de pôles et des centres de formation.

Mais le perfectionnement ne doit pas être le seul fait des instances dirigeantes, mais aussi le fait d'un travail permanent DANS LES CLUBS.

Ce constat débouche sur la nécessité des clubs à se professionnaliser.

En cela, le projet développé par Bruno Roland doit servir de base à une discussion sur la structuration de l'association, sur la professionnalisation des emplois.

Délégation LNH

L'important c'est la concertation : faire ENSEMBLE, ni à côté, ni contre.

Délégation CNCG

C'est un organisme indispensable, incontournable encore plus avec la LNH ; mais on a vu ses limites = on ne peut contrôler que ce qui est montré....

Délégation Médicale

Grâce à la ténacité de l'enquêteur, toutes les Ligues ont répondu à cette enquête. Aucune des Ligues d'Outre mer n'a de commission médicale : On n'est jamais malade sous le soleil des îles....

21% des Ligues ne disposent pas de commission médicale. Dans ces 21%, 21% encore ne possèdent pas de propre ligne budgétaire. Malgré cela, le suivi médical des pôles est assuré partout.

Mais 13% seulement des pôles assurent un suivi psychologique, et presque aucun un suivi diététique. Le suivi physiologique est assuré dans la moitié des pôles par un médecin salarié.

Il n'y a pas de communication entre médecins de Ligues et de Comités : mais y a t il des médecins départementaux ???!

2/3 des médecins de Ligue seulement participent à la plénière nationale, et nous savons que c'est parce que les autres ne sont que des noms couchés sur du papier, et n'ont pas de rôle réel dans la Ligue.

Donc quand ils existent, la moitié participe vraiment à la vie de la Ligue.

Propositions :

Même si des améliorations ont été constatées, des efforts doivent encore être faits sur le suivi des pôles (et des centres de formation) ; sur une REELLE mise en conformité des Ligues ; sur la mise en place d'une politique fédérale clairement définie et communiquée.

Au niveau des clubs nationaux hors Elite, ¼ seulement disposent d'un médecin ET d'un kiné. Mais 1/3 ne disposent ni de l'un ni de l'autre.

Si le constat est légèrement positif sur le suivi des athlètes (joueurs et arbitres), et si les compétences des entraîneurs s'améliorent dans le domaine physiologique, il y a encore beaucoup de travail dans la prise de conscience de TOUS, athlètes ET dirigeants.

Pour cela, il faut ABSOLUMENT améliorer la communication à tous les niveaux et entre tous les acteurs : médecins, kinés, clubs, pôles, ligues, fédé.

Il faut créer un site Internet (ou un lien sur le site FFHB) de formation et d'informations.

NE PAS OUBLIER LE BUT DE TOUT CELA :
LA PREVENTION DES BLESSURES, LA LUTTE CONTRE LES CONDUITES À RISQUES ET LE
DOPAGE.

Délégation Relations Internationales :

Le développement de notre présence internationale s'est renforcé au sein des deux instances IHF et EHF, mais plus qu'un comptage des français dans les listes, il faut poursuivre les enjeux principaux, à savoir un positionnement réel au Bureau Exécutif, à la commission d'arbitrage (grande avancée déjà dont vous a parlé François Garcia), et resserrer les liens avec les réseaux télévisuels internationaux.

Mais le temps presse pour ces enjeux, et il ne faudra pas se disperser.

Il convient de profiter de l'instant pour souligner le travail mené au sein des pays étrangers.

Outre son action humanitaire, elle permet une implantation de nos savoir-faire dans ces continents, et ouvre un créneau pour faire avancer nos idées, nos projets et... nos hommes.

Il reste un secteur où nous devons encore travailler, c'est celui de l'Olympisme.

Gageons que nos prochains résultats nous y aideront dans un milieu où nos deux équipes nationales sont déjà des exemples sur et hors du terrain.

PROPOSITIONS :

Un rappel sur ce que nous avons proposé la saison passée :

- la charte graphique : le projet trop coûteux a été abandonné par le Bureau Exécutif.
Il est toutefois demandé le respect d'une « image commune » comme vous l'avez lu dans les statuts de la LNH notamment.
- Intranet : nous est annoncé « cours de réalisation » ?
Compte tenu de la lenteur à optimiser le service Internet, nous sommes un peu dubitatifs, voire inquiets...
- Informatique :
Le serpent de mer... à quand le bout du chemin...
Nous voulons croire à l'éclaircie annoncée par le secrétaire général dans son rapport moral.

Il en va de l'avancée de notre sport dans son époque

Tous les constats et toutes les propositions faites par les différentes délégations dénoncent un manque de communication en interne et en externe (d'où notre regret de n'avoir eu le temps de travailler sur cette évaluation).

L'amélioration dans ce domaine est INCONTOURNABLE.

Les résultats, c'est très bien. Mais pour les pérenniser et les rentabiliser, il faut être idéalement structuré.

Atteindre les étoiles, oui.

Garder la tête là-haut, non.

Alors, que tous ces échanges aboutissent à garder les pieds sur terre pour satisfaire au mieux nos ambitions.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous.

Bilan de l'activité du Conseil des Présidents de Comité

Bonjour à toutes et à tous. Je pense que vous avez tous reçu et donc lu très attentivement, les cinquante pages de mon rapport du Conseil des Comités. Après vous avoir prouvé que je pouvais faire long, je vous promets aujourd'hui de faire court dans cet exposé des activités du Conseil des Comités depuis notre dernière AG à Vannes.

Après une réunion de préparation, en juillet à Chartres avec les représentants des Comités, nous avons établi un ordre du jour et déterminé des réunions de zone comme l'année précédente.

Deux réunions se sont déroulées à la même date :

La 1^{ère} concernant la zone Nord Ouest a eu lieu à Beauvais les 18 et 19 octobre 2003 : sur 22 Comités 12 étaient présents et 10 absents

La 2^{ème} concernant la zone Sud Est a eu lieu à Carcassonne les 18 et 19 octobre 2003 également : sur 21 Comités 11 étaient présents et 10 absents

La 3^{ème} concernant la zone Nord Est a eu lieu à Strasbourg les 7 et 8 février 2004 : sur 21 Comités 15 étaient présents et 6 absents.

La 4^{ème} zone devait se réunir à Angoulême fin décembre. Michel Oncins responsable de la zone n'avait que 23% d'inscrits et nombre des présents du dimanche n'étaient pas les mêmes que ceux du samedi. Dans ces conditions et dans un souci de rentabilité des deniers fédéraux, il a jugé préférable d'annuler cette réunion.

Nous sommes tous bénévoles et avons chacun des engagements à respecter mais il est dommage de ne pas participer à ces réunions de Présidents de Comité qui restent des moments privilégiés, pour réfléchir, échanger et construire notre Handball.

Nous avons toujours trouvé en la personne du Président Amiel et de son Bureau Exécutif une écoute attentive à nos demandes. Nous avons souhaité ces réunions de zone, elles ont été agréées et en partie prises en charge par la Fédération, chacun d'entre nous doit à l'esprit garder l'idée de respecter la part du budget fédéral qui nous a été accordé en faisant de ces réunions de vraies espaces efficaces de travail.

Dimanche matin, vous pourrez participer à un forum sur le travail de zone dont l'enjeu est de déclencher une réflexion sur les structures d'échange. Avec Michel, nous défendons depuis très longtemps cette forme de travail qui ne devrait pas accoucher de structuralisme mais déboucher plutôt sur une déconcentration des réunions nationales dans une structure à taille humaine pour un réel travail en synergie.

Dans tous les cas, il semble nécessaire de tirer des enseignements de ces défections aux réunions proposées. Mais nous avons décidé malgré tout de poursuivre nos efforts. Nous allons programmer très rapidement les prochaines rencontres pour permettre une meilleure gestion des emplois du temps des uns et des autres. Le mois d'octobre 2004, a été choisi unanimement pour la tenue des prochaines réunions de zone avec un ordre du jour commun déterminé lors d'une réunion des représentants des comités

Cette année, durant nos réunions de zone, nous avons abordé divers sujets :

- Le droit du travail
- Les missions des CTF
- Le développement
- Les nouvelles dispositions d'arbitrage
- L'informatique
- Les statuts et règlements
- Le Conseil des Comités

Le Conseil des Comités s'est déroulé à Paris le week-end des 20 et 21 février 2004 : sur 94 Comités : 74 présents et 20 absents. Ce sont souvent les mêmes qui sont absents aux réunions de zone et au Conseil des Comités.

Une première cette année, nous avons invité deux présidents de Ligue à nos travaux. Jean-Paul Demetz et Michel Grout ont pu participer à nos débats pendant ces deux journées. Cette expérience très enrichissante sera, je l'espère, reconduite à l'avenir toujours dans l'idée de gagner en efficacité par la transversalité de nos échanges.

Durant le Conseil des Comités nous avons abordé plusieurs sujets de manière approfondie.

François Alaphilippe, président délégué du COSMOS, est venu nous présenter l'avancée des travaux de la Convention Collective Nationale du Sport et des dernières négociations en cours. Il semblerait que nous puissions enfin voir le bout de la robe de l'arlésienne. Souhaitons que cette convention ne soit pas le frein que d'aucun craignent mais qu'elle nous permette, au contraire, de tirer avantages sur la maîtrise de la gestion de l'emploi.

Cyril Pategay d'AGEFOS formation est venu évoquer la convention signée entre cet OPCA et la Fédération. L'objectif de cette convention étant de garder cohérence avec la politique fédérale de formation et de pérennisation des emplois.

Nous avons abordé la création de la LNH avec ses objectifs. Notre Président, en personne, est intervenu pour nous rappeler la nécessité de synergie entre le monde professionnel et le monde amateur. Après un long travail de construction paritaire, mêlant l'ensemble des acteurs du secteur d'élite, ce projet va être soumis à votre approbation demain matin. C'est un enjeu important pour tous. Ce soir le forum sur le professionnalisme devrait finir de vous en convaincre.

Avec Bruno Roland, nous avons abordé la démarche fédérale transversale mêlant les problématiques de développement, d'emploi et de formation. Il est essentiel que chacun puisse échanger, capitaliser les expériences de tous, prendre conscience de la nécessité d'évoluer et d'attraper le train en marche pour assurer les conditions du développement du Handball de demain.

Nous avons rappelé la complémentarité à cette démarche du plan emploi de la Fédération et l'objectif affiché qui est de pérenniser un poste de cadre technique par département ou bi départemental. L'effort d'augmentation de ce fond emploi est également à saluer.

Claude Perruchet et Georges Format nous ont permis d'appréhender les dernières modifications des statuts et règlements qui vont être soumis au vote de cette assemblée générale.

Quelques questions concernant les intercomités ont été évoquées essentiellement dans le but d'avoir un retour des comités sur la nouvelle formule qui paraissait satisfaire l'ensemble.


Enfin, je tenais à remercier notre Président au nom de tous les Présidents de Comités présents lors de cette réunion. Depuis longtemps, nombre d'entre eux avaient émis le souhait de pouvoir rencontrer et échanger avec les entraîneurs nationaux. Cette année, nous avons eu la chance d'avoir avec nous Olivier Krumbholz. Son intervention a été unanimement appréciée. Son analyse de la dynamique de victoire était pertinente et paradoxalement parfaitement adaptable à notre engagement quotidien. La sincérité et le parler vrai dans les réponses nous ont aussi éclairés sur la position de la France dans le Handball mondial et sur l'accompagnement de nos représentantes. Nous, souhaitons à Olivier ainsi qu'à Claude son homologue masculin la lumière hellénique la plus dorée possible pour la nouvelle conquête qui se prépare.

Je vous, je nous souhaite de très fructueux travaux sous les palmiers.

Intervention du Directeur Technique National

FFHB et filière

Des principes et des enjeux



La filière n'a de sens que vers le très haut niveau

Pérenniser un haut niveau d'exigence dans un réseau large

Identifier les acteurs des différents étages et leur rôle : comités ,ligues, pôles, clubs de haut niveau,équipes nationales...

Conserver la dynamique régionale,départementale,la vie compétitive

Améliorer la formation des cadres de la filière

Durcir le travail sur l'élite jeunes dès la 3ème

Développer les structures et maillons à positionner (comités,centres de formation féminin, mise en réseau des sections sportives ...)

◀ PrécédentSuivant ▶10/05/2004

Questions sur la filière

Quel travail et détection avant le pôle

Qualité de l'encadrement du centre , des pôles ?

Stockage des joueurs

Quel utilisation des moyens FFHB ?

Les centres peuvent tuer les pôles

Hypothèses

Création d'un contrôle des joueurs

Formation des cadres pôles et centres

Remarques

Fort contrôle fédéral

Des conventions pour protéger la formation le club le joueur

L'état agréé contrôle

Direction Technique Nationale

Filière Masculine FFHB

Cadres impliqués D.Costantini C.Onesta B.Gallet S.Nouet P.Alba CTS CTF

- La FFHB prescripteur régulateur
- Le travail et la formation se font dans les pôles et centres
- Les équipes de France donnent le niveau et la formation internationale

◀ PrécédentSuivant ▶10/05/2004

Données

France A 60 jours /an

15 h Entr.Semaine
10 Centres de formation
Clubs de 1ère division
Agrément fédéral MJS
France Espoirs 50 jours/an

10 h Entr.Semaine
32 pôles

Cadres d'état de droit
privés, enseignants
Euro jeunes

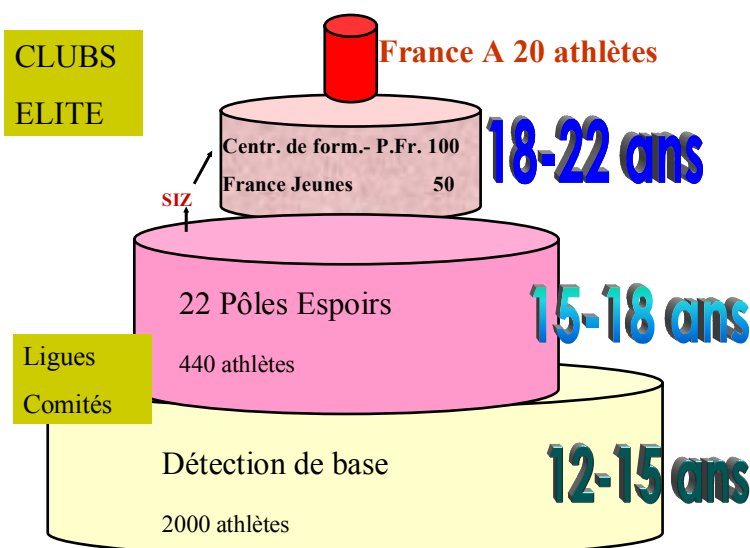
France juniors 50 jours /an
Stages nationaux
Compétitions interpôles
interligues

3 h Entr./Semaine
CTF, CTS

Détection départementale et
régionale
Intercomités
Stage nationaux jeunes

Direction Technique Nationale

Filière Masculine FFHB



◀ Précédent Suivant ▶

10/05/2004

Questions sur la filière

Absence des centres de formation

Non professionnalisme des clubs

Trop grande concentration de l'élite dans peu de clubs

Le centre de formation féminin n'est il pas structurant ?

70 étrangères en D1
60 roumaines en france

Hypothèses

Individualisation du suivi
Création progressive des centres
Professionnalisation

Remarques

Une maturité plus tardive ?

Recherche de maturité des athlètes (+de 30 ans)

Cahier des charges élite Filles en 2002

Direction Technique Nationale

Cadres impliqués:

Filière Féminine FFHB

O.Krumbholz P.Landure P.Mangin CTS CTF....

-La FFHB prescripteur régulateur

-Le travail et la formation se font dans les pôles et ?

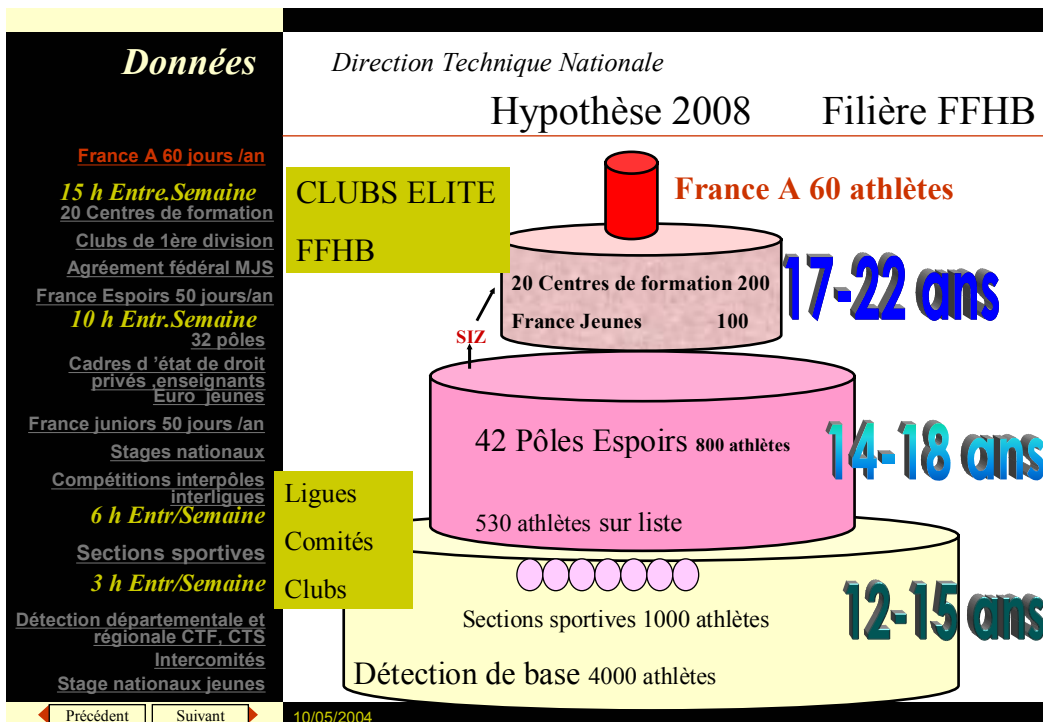
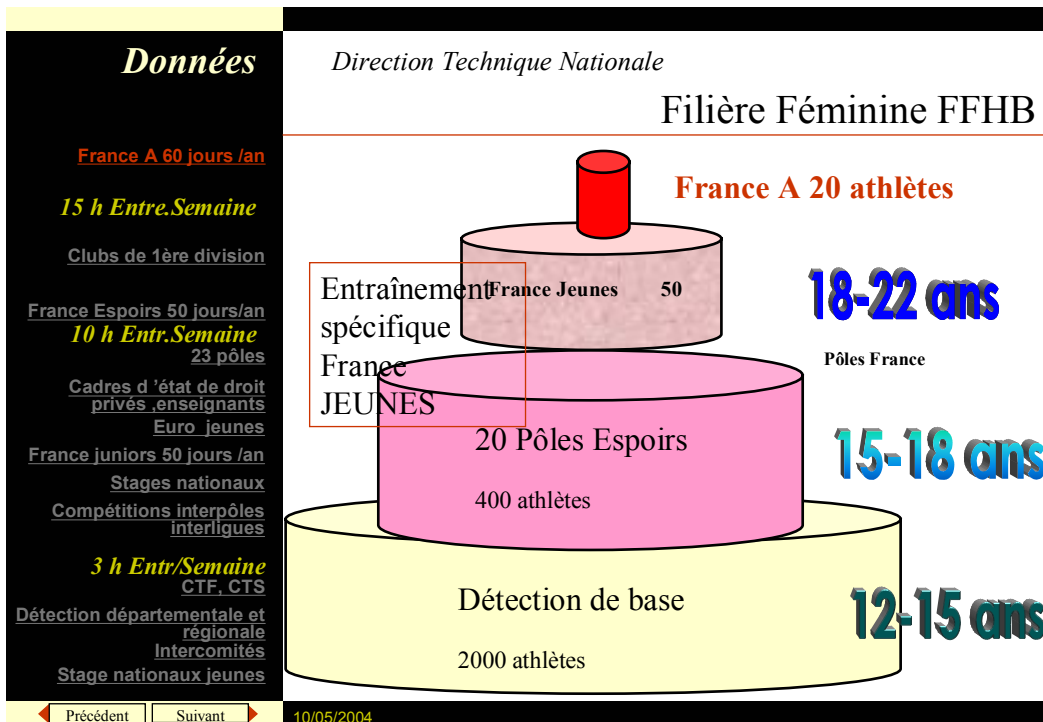
Les équipes de France donnent le niveau et la formation internationale

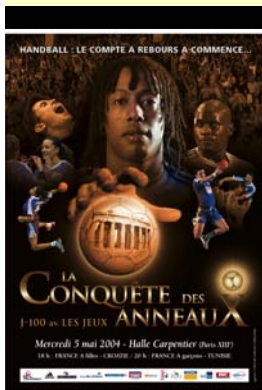
Nécessité d'entraîneurs pro pour former en club D1 + centres de formation



◀ Précédent Suivant ▶

10/05/2004





Les changements de la filière

Objectif 1 :

Former les cadres de centres et de pôles

Former l'élite jeunes ciblée



3 à 4 rassemblements année avec contrats

Objectif 2 :

Conserver la dynamique compétitive régionale



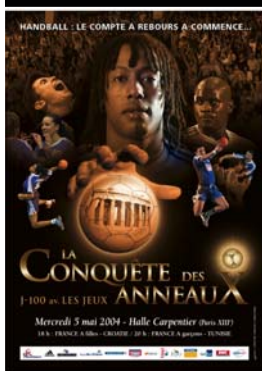
Une compétition UNSS des pôles en 2004-2005

Une compétition inter-comités retravaillée

◀ Précédent

Suivant ▶

10/05/2004



Des ambitions fortes pour faire durer les résultats

Affirmer la vocation élitiste de la filière

Réduction des effectifs, stabilisation et modulation des athlètes en liste.

Identifier les réels potentiels haut niveau

Examiner la validation des pôles 2005-2009 (DTN Juin à Décembre 2004)

Appliquer strictement le principe de rigueur dans l'évaluation des ressources humaines de la filière

Accompagner les responsables de formation de joueurs (responsables de pôles et de centres de formation).

Changement DTN : Métiers et Hommes

Présence terrain lourde des entraîneurs nationaux.

Etablissement d'un diagnostic et d'un bilan des responsables de structures

Création d'une autorisation d'entraîner en pôle et en centre de formation

Mise à niveau des diplômes (BE2 + expert formateur jeunes) + autorisation

Réécriture du cahier des charges des pôles espoirs DTN Juin 2004.

Identification des cadres potentiels de pôles et de centres de formation

◀ Précédent

Suivant ▶

10/05/2004

Budget 2004



BUDGET 2004

METHODOLOGIE :

- Demandes des budgets et projets aux différents structures et services fédéraux
- Préparation Convention d'Objectifs MS 2004
- Synthèse des informations recueillies = déficit prévisionnel fort
- Arbitrages effectués sur la totalité des demandes
- Validation par le BE du 6/03/04 en attente vote AG
- Communication des budgets



Compte de résultat prévisionnel 2004

	2004	2003
Produits d'Exploitation	9 870 K€	10 143 K€
Charges d'Exploitation	9 907 K€	10 189 K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 37 K€	- 46 K€
RESULTAT FINANCIER	37 K€	46 K€
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 K€	0 K€
RESULTAT NET	0 K€	0 K€



Compte de résultat 2004

Produits d'exploitation

	2004	2003
Ventes aux adhérents	609 K€	696 K€
Organisation Compétitions	383 K€	674 K€
Subventions	3 222 K€	3 178 K€
Droits TV et Marketing	1 758 K€	1 691 K€
Recettes Statutaires	3 860 K€	3 875 K€
Produits Divers	38 K€	30 K€
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 870 K€	10 144 K€



Compte de résultat 2004

Charges d'exploitation

	2004	2003
Achats de Marchandises	300 K€	424 K€
Autres Achats & Charges Ext	5 242 K€	5 369 K€
Impôts et Taxes	210 K€	198 K€
Salaires et Charges	1 707 K€	1 608 K€
Aides Persos & Primes	875 K€	972 K€
Dotations	250 K€	299 K€
Autres Charges	1 323 K€	1 320 K€
CHARGES D'EXPLOITATION	9 907 K€	10190K€

Approche Budgétaire Analytique

	RECETTES		DEPENSES	
Performance	+ 56 K€	+	- 3 K€	-
Orga & Développement	+ 42 K€	+	+ 101 K€	+
Vie Fédérale	- 68 K€	-	+ 58 K€	-
Relations Extérieures	+ 166 K€	+	+ 68	+
Secteur Elite	- 45 K€	-	- 61 K€	-
Boutique	- 1 K€	-	- 18 K€	-
Rencontres Internationales	- 343 K€	-	- 341 K€	-
Autres Secteurs	- 90 K€	-	- 87 K€	-
TOTAL	283 K€	-	283 K€	-

TARIFS 2004-2005

- **AFFILIATION** : selon niveau de jeu
- **RENFORCEMENT** du **FONDS EMPLOI**
- **CREATION** d'une **NEWS LETTER**

- *erratum*

DISCIPLINE : voir p. 159 et suivantes du règlement disciplinaire

DROITS de **CONSIGNATION** : voir p. 173



EFFECTIFS 2004

LICENCES	COMPETITIVE			LOISIR / DECOUVERTE			EVENEMENTIELLE			Total Licences	Total clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total		
au 31/03/04	153853	79343	233196	9263	5709	14972	24063	17284	41347	289515	2408
au 31/03/03	151066	78056	229122	7373	4956	12329	20314	14861	35175	276626	2435
au 30/06/04 ?	155000	80000	235000	10500	6500	17000	44000	34000	78000	330000	2410
au 30/06/03	152131	78986	231117	8644	6041	14685	41653	31526	73179	318981	2429
au 30/06/02	152795	79746	232541	7895	4693	12588	42019	31747	73766	318895	2424
au 30/06/01	145204	78409	223613	8107	5809	13916	36784	26232	63016	300545	2411
au 30/06/00	139292	73286	212578				34236	26979	61215	273793	2376
au 30/06/99	128737	65874	194611				36188	26163	62351	256962	2374

Paris 2012 : un seul objectif

GAGNER!

Convaincre les 125 membres votants
du CIO de choisir Paris pour
l'organisation des Jeux de la
XXXe Olympiade



3

Les Jeux Olympiques d'été Chiffres clés

- SYDNEY 2000 :
 - Plus de 30 milliards de téléspectateurs dans 220 pays
 - 5 milliards d'euros de budget (dont 2 pour le COJO)
 - 6,5 millions de billets vendus (soit 92% de remplissage)
 - 24 000 représentants médias
 - 10 725 athlètes, 28 sports (301 médaillés d'or, 166 hommes, 125 femmes, 10 mixtes)
 - 3600 salariés, 40 000 volontaires, 120 000 sous-traitants
- Un enjeu de 40 milliards d'euros...



4

Les grands principes

- **Nous devons capitaliser sur 2008 :**
 - L'échec passé doit être **positivé** :
 - 2008 fut une expérience très enrichissante dont nous avons tiré les enseignements
 - Le dossier technique, très apprécié, est un formidable héritage
- **Une implication de toutes les forces du monde sportif est nécessaire :**
 - **Du CNOSF au plus petit club**, du champion olympique au jeune licencié, chacun doit se sentir investi par la candidature



5

Les grands principes (2)

- **Un travail à mener en commun :**
 - Ville, CNOSF, État, Région, avec le soutien du monde économique, institutionnel et **sportif** s'unissent pour définir et porter ensemble l'identité de notre candidature
- **Une discipline à respecter :**
 - Tous les acteurs du dossier doivent **scrupuleusement respecter** les règles édictées par le CIO
 - Sous **l'autorité** des membres fondateurs, le Comité Paris 2012 est **seul habilité** à élaborer et délivrer la stratégie et les contenus de la candidature



6

Le Comité Fondateur

- Bertrand Delanoë
- Jean-François Lamour
- Jean-Paul Huchon
- Henri Sérandour
- Bertrand Landrieu
- Marie-Claire Restoux-Gasset

Les 4 membres du CIO

- Jean-Claude Killy, Guy Drut, Maurice Herzog, Alain Danet

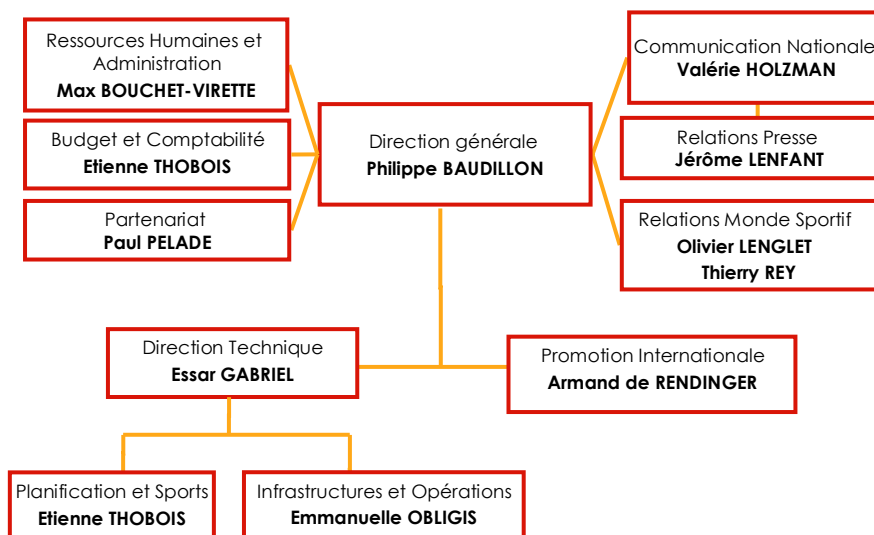
Le représentant du Club des Entreprises

- Arnaud Lagardère



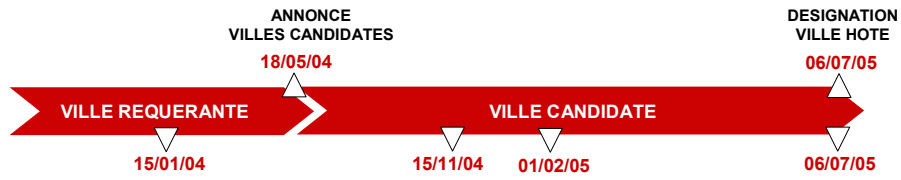
8

L'Exécutif

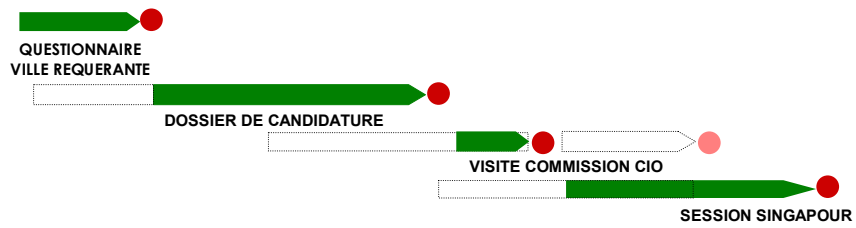


9

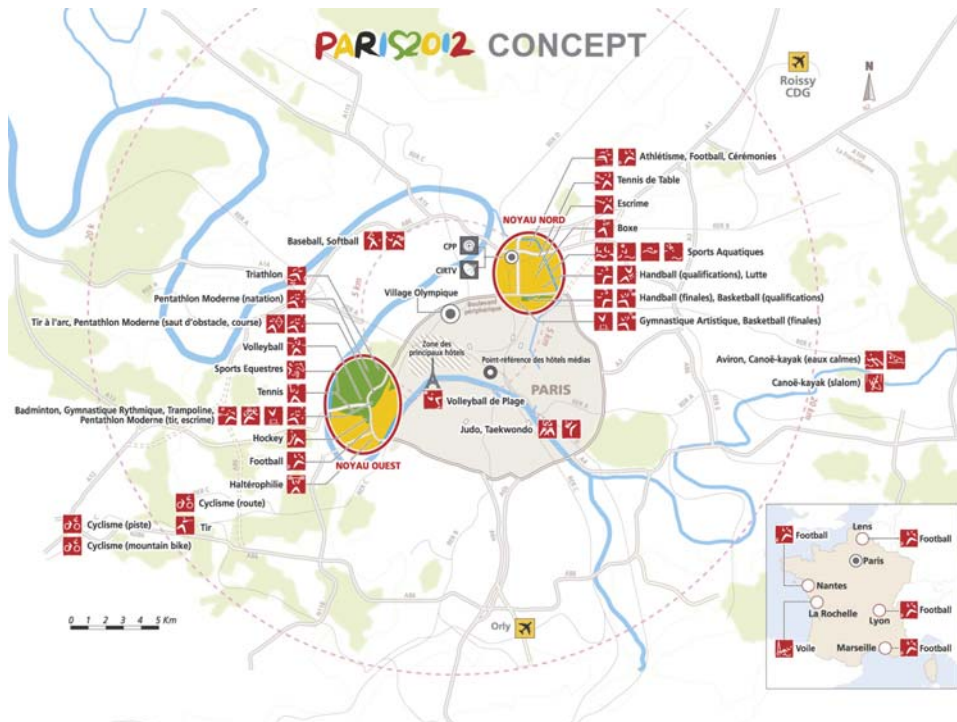
Calendrier de la candidature



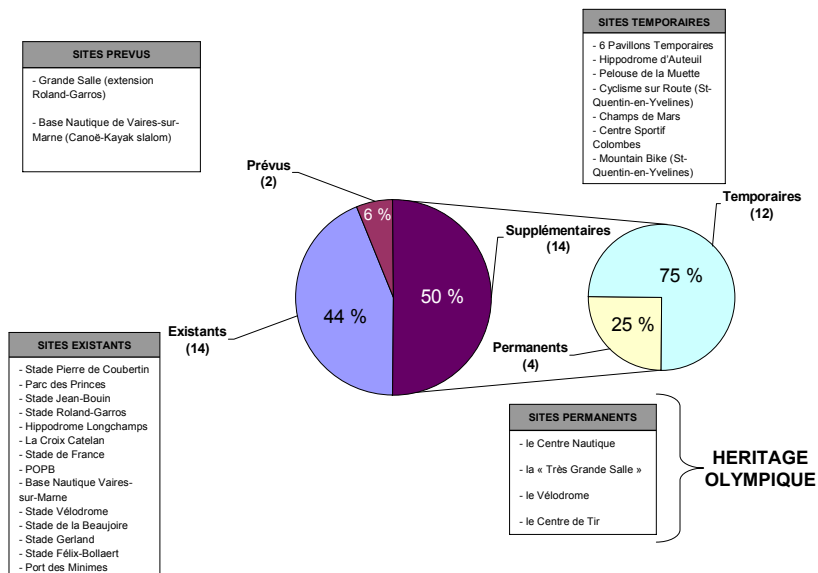
« Les 4 livrables »



10



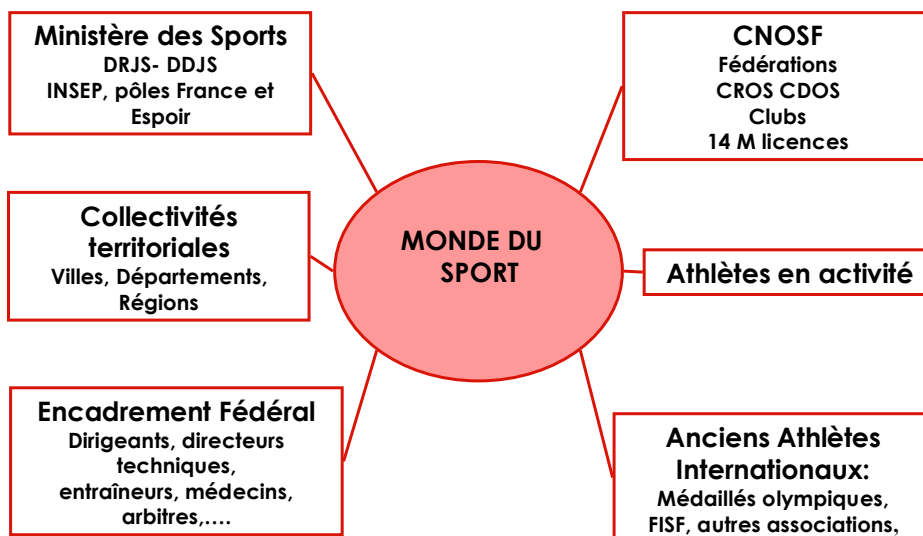
Répartition des sites de compétition



2

LE HANDBALL AUX JEUX OLYMPIQUES

- Première apparition au programme olympique en 1936 à Berlin (équipes de 11 joueurs, terrain de football)
- Réapparition en 1972 à Munich sous sa forme actuelle (tournoi masculin)
- Épreuve féminine depuis les Jeux de Montréal en 1976
- Tournoi olympique: 330 athlètes
12 équipes hommes et 10 équipes femmes



La mobilisation avant les Jeux Olympiques d'Athènes

- **Information et présentation du dossier de candidature à l'ensemble des familles du Sport Français**
- **Réflexion et mise en place de la stratégie générale de mobilisation** en liaison avec le CNOSF, la Ville de Paris, l'état et la Région Ile-de-France
- **Après le 18 mai : lancement des premières actions de communication**

La mobilisation après les Jeux Olympiques d'Athènes

- Lancement de la mobilisation, avec le soutien du CNOF, des Fédérations Nationales et des structures décentralisées, pour toucher les membres des clubs (14 millions de licences)
- Implication des fédérations
 - A l'élaboration du dossier technique
 - A la stratégie de communication générale



20